



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Pages

Intervention du représentant de l'Inde 541

Intervention du représentant du Pakistan .. 543

Discours de M. Guirna (Haute-Volta) 544

Discours de M. Wachuku (Nigéria). 549

Discours de M. Padilla Nervo (Mexique). . . 557

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je donne la parole au représentant de l'Inde qui a demandé à exercer son droit de réponse.

2. **M. CHAKRAVARTY** (Inde) [traduit de l'anglais]: Je regrette beaucoup de devoir revenir à cette tribune pour répondre à certaines des déclarations erronées faites vendredi dernier par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Comme je vais m'efforcer de le montrer, il n'a répondu à aucune de mes questions ni tenté de démontrer l'inexactitude de mes dires. Trouvant probablement qu'il ne pouvait pas le faire, il n'a essayé que d'embrouiller les choses. Le Ministre des affaires étrangères m'a demandé si je peux "soutenir qu'on a tenu compte le moins du monde des dispositions et procédures prévues par l'Accord indo-pakistanaï de 1953 sur les passeports et les visas" [1151^{ème} séance, par. 11]. Il a cité ensuite les alinéas 3 et 4 du paragraphe 17 de l'Accord.

3. J'avoue être quelque peu surpris par cette question et je peux difficilement croire qu'il ne se rappelle pas les événements qui ont suivi la conclusion de l'Accord. Peu après sa ratification, il est apparu que les missions pakistanaïses en Inde n'apporteraient pas leur coopération pour le rapatriement de milliers de ressortissants pakistanaïses qui continuaient à pénétrer illégalement en territoire indien sans documents de voyage. Tous nos efforts en vue d'inciter les missions pakistanaïses à suivre la procédure prévue par les alinéas pertinents de l'Accord de 1953 ont été déployés en vain.

4. En 1955, le Pakistan a modifié sa loi de 1952 sur le contrôle des entrées. Par l'article 7 de cette loi pakistanaïse modifiée, le gouvernement central a été autorisé à poursuivre en justice ou à expulser du Pakistan les ressortissants indiens et "à employer tous les moyens que les circonstances pourraient rendre nécessaires pour procéder à leur expulsion". C'était là violer de façon flagrante la procédure même que le Ministre des affaires étrangères a rappelée.

5. En janvier 1956, le Gouvernement indien a informé le Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi que, puisque le Pakistan considérait l'Accord de 1953 comme lettre morte, le Gouvernement indien serait forcé de prendre des dispositions pour expulser les nombreux Pakistanais qui s'étaient infiltrés en Inde. Cette démarche n'a pas eu plus de succès.

6. C'est cette constante absence de coopération de la part du Pakistan qui a obligé le Gouvernement indien à modifier en 1957 la loi de 1946 sur les étrangers et à en appliquer les dispositions aux ressortissants pakistanaïses au même titre qu'aux autres étrangers, notamment pour ce qui est de l'expulsion. Le Pakistan a fait immédiatement de même et a modifié la loi pakistanaïse sur les étrangers pour y viser l'expulsion des ressortissants indiens. Dois-je comprendre que le Ministre des affaires étrangères étrangères ignore cette législation de son propre pays, qui a mis fin aux dispositions des alinéas 3 et 4 du paragraphe 17? Je me permets, en toute humilité, de lui rappeler que le Pakistan n'a pas respecté ces dispositions lorsque des Indiens ont été déportés du Pakistan oriental.

7. Le Ministre des affaires étrangères a cité un article paru dans un hebdomadaire, *The New Age*, organe d'un parti de l'opposition. Le Pakistan, qui ne croit pas actuellement à la nécessité des partis politiques, peut ne pas le savoir, mais ceux pour qui un tel régime est familier n'ignorent pas que les partis de l'opposition tentent parfois de tirer avantage de toute situation qui est, selon eux, la conséquence d'une mauvaise administration.

8. Le Ministre des affaires étrangères n'a cependant pas agi loyalement envers *The New Age* en ne citant que quelques passages d'un long article. J'ai heureusement cet hebdomadaire sous les yeux et je vous prie d'avoir l'indulgence de me laisser lire la première partie du même article, que le Ministre des affaires étrangères a cru opportun de supprimer:

"L'infiltration de musulmans pakistanaïses au Tripura n'est pas chose nouvelle. Depuis 15 ans, cette infiltration se poursuit, souvent avec la complicité des autorités locales. Poussés le plus souvent par le besoin impérieux de terres et de travail, les musulmans pakistanaïses ont pénétré au Tripura, ont dressé des huttes sur des terres khas du domaine public et ont soudoyé des fonctionnaires corrompus afin d'être autorisés à rester de façon permanente au Tripura.

"Mais on ne pouvait plus fermer les yeux sur cette infiltration de musulmans pakistanaïses en raison de la détérioration actuelle" — ces lignes étaient écrites en juillet — "des rapports entre l'Inde et le Pakistan, en particulier sur la question du Cachemire, et aussi à cause des fréquents incidents de frontière suivis de fortes concentrations de troupes pakistanaïses dans les régions limitrophes du Tri-

pura. La population de ce territoire s'alarmait et s'inquiétait à juste titre.

"Quand, en outre, l'Administration a révélé que le pourcentage de la population musulmane du Tripura avait doublé pendant les 10 dernières années (de 1951 à 1961) et que le rythme de l'infiltration de musulmans pakistanais n'était pas inférieur à 100 entrées par mois, un cri s'est élevé spontanément pour réclamer l'arrêt de cette infiltration et l'expulsion des musulmans pakistanais qui s'étaient introduits dans le pays depuis 15 ans.

"... Amarpur" — dont a parlé le Ministre des affaires étrangères —, "où la population musulmane a augmenté de 242 p. 100 en 10 ans, a été citée comme l'endroit le plus infesté de Pakistanais..."

Je pense que ma citation est assez longue pour montrer ce que cet hebdomadaire — le Ministre des affaires étrangères du Pakistan admet lui-même que c'est un hebdomadaire indien bien connu — voulait dire à propos de cette infiltration pakistanaise; on voit aussi la fausse image que le Ministre en a présentée en citant des passages de l'article en dehors de son contexte.

9. Le Ministre des affaires étrangères a considéré comme très menaçante la simple réorganisation de notre commandement de l'armée de l'Est, devenue nécessaire pour faciliter les opérations militaires contre les récentes incursions agressives de la Chine en Inde. Le Pakistan, que l'on continue à considérer comme un des champions de la lutte contre le communisme et qui reçoit à ce titre une aide militaire substantielle, a maintenant choisi de flirter avec la Chine.

10. Une dépêche de l'agence Reuter en date du 13 octobre annonçait que des négociations relatives à la frontière entre la Chine et le Pakistan avaient commencé à Pékin. Il n'est pas étonnant que le Pakistan se soit montré récemment moins enthousiaste quant à son appartenance à l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est.

11. Je passe maintenant aux observations faites par le Ministre des affaires étrangères sur ma déclaration du 3 octobre. Il a fait grand cas d'une malencontreuse erreur typographique qui figure dans le compte rendu mais que j'ai rectifiée. J'avais dit: "la loi les écarte de la plus haute fonction publique" et non pas "de toute fonction publique importante" [1141ème séance, par. 222]. Il m'a également mal compris en pensant que je prétendais que les non-musulmans sont des citoyens de deuxième zone simplement parce qu'ils sont ainsi écartés. Je n'ai pas dit qu'ils étaient des citoyens de deuxième zone uniquement parce qu'ils étaient privés du droit que possède chaque citoyen d'occuper la plus haute fonction publique. J'en ai donné d'autres preuves, à savoir qu'ils étaient victimes d'une discrimination politique et économique et vivaient dans une atmosphère d'insécurité.

12. Pour tenter de justifier les dispositions discriminatoires de la Constitution pakistanaise, le Ministre des affaires étrangères a cité l'exemple du Royaume-Uni où la Couronne ne peut être portée que par un chrétien, et encore d'une certaine dénomination. C'est là citer un exemple bien curieux. La Couronne n'est pas une fonction élective. Tout chrétien, appartenait-il à cette dénomination particulière, ne peut aspirer au trône d'Angleterre. De quelle discrimination d'autres peuvent-ils se plaindre? Un citoyen ne

peut aspirer qu'à une fonction élective, non à une monarchie héréditaire.

13. En outre, s'il a jugé bon de citer la Constitution des Etats-Unis, il aurait bien fait de rendre hommage aux électeurs américains qui ne se sont pas laissés entraîner par des considérations religieuses en élisant leur président.

14. C'est à dessein que j'ai employé la formule "le Pakistan prétend être un Etat islamique", car je n'ai aucune raison de croire que le Pakistan est véritablement un Etat islamique. Le Ministre des affaires étrangères a simplement tenté d'engager sur une autre voie le problème que j'avais soulevé, à savoir que non moins de 2 250 000 non-musulmans ont été chassés du Pakistan oriental de 1951 à 1961. C'est là un fait irréfutable qu'il n'a pas pu contester.

15. Le Ministre des affaires étrangères m'a également cité de façon erronée lorsqu'il a déclaré que j'avais prétendu qu'il n'y a pas eu "une seule élection générale au Pakistan depuis sa création en 1947" [*ibid.*, par. 232]. Il a omis de mentionner le très important passage qui qualifiait la phrase, à savoir celui-ci: "même au suffrage relativement restreint en vigueur au temps des Britanniques". La seule élection qui ait eu lieu depuis 1947 est celle du début de cette année et il s'agissait d'une élection indirecte par un collège électoral de 80 000 électeurs pour une population de 90 millions. Conteste-t-il ma déclaration selon laquelle cette élection à l'Assemblée nationale ne s'est pas faite "même au suffrage relativement restreint en vigueur au temps des Britanniques"? Non, il ne le peut pas.

16. En ce qui concerne la question du Cachemire, là encore le Ministre des affaires étrangères a résumé mes arguments, mais a évité de répondre directement. Réfute-t-il ma déclaration selon laquelle le Gouvernement britannique avait bien précisé que le partage ne concernait que l'Inde britannique et non les Etats gouvernés par des princes indiens? Non! Réfute-t-il ma déclaration selon laquelle l'Inde et le Pakistan, ainsi que le Royaume-Uni, ont décidé ensemble que seuls les princes régnant sur un Etat pourraient demander le rattachement de l'Etat? Non! Il n'a pas pu contester ma déclaration selon laquelle le droit de se rattacher soit à l'Inde soit au Pakistan devait être exercé par les princes et que le rattachement d'un Etat était une question étrangère au principe suivant lequel l'Inde britannique avait été partagée. Il n'a pas répondu à la question que j'ai posée en lui demandant si le Pakistan accorderait le droit à l'autodétermination aux populations des Etats dont les princes avaient décidé le rattachement au Pakistan. Conteste-t-il la légalité de ces rattachements? Il n'a pas répondu à la question que j'ai posée en demandant pourquoi le Pakistan, s'il croyait au principe de l'autodétermination, devait commencer par envahir le Cachemire. Ce sont là des questions bien embarrassantes, auxquelles il vaut mieux se dérober.

17. Le Ministre des affaires étrangères s'est dérobé aux questions que j'ai posées, mais je ne me déroberai pas à la question qu'il m'a posée: ai-je l'audace — comme il le dit — de soutenir que c'était au seul maharajah, chef féodal, qu'il appartenait de décider du sort des 4 millions d'habitants du Cachemire? Je réponds de façon nette et catégorique. Oui, telle était la décision et, qui plus est, une décision à laquelle aussi bien le Pakistan que l'Inde, ainsi que le Royaume-Uni, ont été parties. Tel était le principe suivi dans le cas des 600 Etats princiers qui se sont

rattachés soit à l'Inde soit au Pakistan. Le rattachement était sans rapport avec le principe qui a régi le partage de l'Inde britannique, comme cela ressort clairement de la déclaration du Gouvernement britannique en date du 3 juin 1947, où il est dit:

"Le Gouvernement de Sa Majesté tient à préciser que les décisions annoncées (concernant la partition) ont uniquement trait à l'Inde britannique, et que sa politique à l'égard des Etats indiens reste celle qui a été définie dans le mémorandum du 12 mai 1946 de la mission du Cabinet 1/."

Le mémorandum de la mission du Cabinet déclarait ce qui suit:

"Le Gouvernement de Sa Majesté cessera d'exercer les pouvoirs de suzeraineté. Cela signifie que les droits ... qui découlent des liens qui les unissent à la Couronne n'existeront plus et que tous les droits auxquels les Etats avaient renoncé en faveur du pouvoir suzerain reviendront aux Etats. Les arrangements politiques conclus entre les Etats, d'une part, et la Couronne britannique ... prendront donc fin. Pour combler le vide ainsi créé, il faudra ou bien que les Etats s'unissent par un lien fédéral au gouvernement ou aux gouvernements qui succéderont au Gouvernement de l'Inde britannique, ou, à défaut, qu'ils concluent des accords politiques particuliers avec ce ou ces gouvernements 2/."

18. Des dispositions sur le rattachement figurent dans la loi de 1935 sur le Gouvernement de l'Inde, modifiée par la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde:

"Un Etat indien sera considéré comme ayant accédé au statut de dominion si le Gouverneur général a signifié son acceptation d'un instrument d'accession exécuté par le souverain de l'Etat en question 3/."

19. Le Ministre des affaires étrangères a parlé du Junagadh. L'objection faite au rattachement du Junagadh au Pakistan a été qu'il était contraire au principe de contiguïté, car l'Etat n'était pas contigu au Pakistan. En outre, la population y était ouvertement opposée. Dans le cas du Cachemire, non seulement le souverain, mais aussi le principal parti politique de l'Etat, dont 90 p. 100 des membres étaient musulmans, s'étaient déclarés en faveur du rattachement.

20. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan m'a demandé si un plébiscite serait maintenant désastreux pour l'Inde. Là encore, je n'éviterai pas la question, comme il l'a fait lui-même pour les questions que je lui avais posées. Ma réponse est que, bien entendu, ce serait désastreux pour l'Inde, non pas parce que, comme le Ministre des affaires étrangères se l'imagine, le plébiscite serait favorable au Pakistan, mais parce que les passions qu'il soulèverait seraient désastreuses pour les communautés minoritaires, tant en Inde qu'au Pakistan. Le Pakistan peut ne pas se soucier du sort de ses minorités, l'Inde s'en soucie. Bien que le rattachement du Cachemire fût juridiquement définitif, nous avons accepté les résolutions du Conseil de sécurité en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 pour faciliter un règlement pacifique de la question, mais à la

condition expresse que le Pakistan retirerait d'abord ses troupes de la partie du Cachemire qu'il occupait. Il a été précisé en outre que, si cela n'était pas fait, nous ne serions pas liés par les résolutions; nous espérons alors que le plébiscite serait l'affaire de quelques mois. En 1948 et en 1949, nous connaissions encore les horreurs du partage, accompagnées de migrations massives et de troubles dans les communautés. En Inde et au Pakistan, à cette époque, la situation était incertaine, agitée, troublée et un plébiscite au Cachemire, en déchaînant les passions dans les communautés, n'aurait fait qu'aggraver très sérieusement les choses.

21. Aujourd'hui, tout cela relève du passé, d'un passé dont l'Inde et le Pakistan devraient tous deux avoir honte. Quatorze ans se sont écoulés. Comme le Pakistan a refusé délibérément de se conformer à ces résolutions et en raison de ce qui s'est passé depuis lors au Cachemire même, il n'est désormais plus possible de se considérer comme tenu par ces résolutions ou d'agir en conformité de ces résolutions; au cours de ces années, nous sommes parvenus, au prix d'efforts considérables, à instaurer en Inde une démocratie stable et laïque. Avec 50 millions de musulmans, de nombreux millions de chrétiens et maintes autres minorités religieuses, nous ne sommes pas disposés à assister à de nouvelles migrations massives et à d'innombrables tueries qui mettraient en péril la stabilité et l'existence même de l'Inde. Cela signifierait, pour notre pays, l'échec de 15 années d'efforts et de réalisations. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a cité une déclaration de M. Jarring, mais a oublié ce qu'il a déclaré dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 29 avril 1957:

"... la mise en œuvre d'accords internationaux d'une portée précise peut se révéler de plus en plus malaisée, parce que la situation à laquelle ces accords devaient remédier a tendance à évoluer 4/."

C'est précisément ce qui est arrivé. Il est maintenant trop tard pour que le Pakistan propose un retour à l'état de choses existant pendant les années 1948 et 1949.

22. Le Ministre des affaires étrangères a terminé en citant des paroles du fondateur du Pakistan, paroles pleines de noblesse, prononcées par un grand homme d'Etat, mais l'expulsion du Pakistan oriental de 2 250 000 citoyens non musulmans de 1951 à 1961, faisant suite aux migrations massives du début, témoignent éloquemment de la façon dont ses promesses et ses assurances ont été tenues depuis sa mort par les gouvernements pakistanais successifs.

23. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Pakistan qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

24. M. CHEEMA (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Je n'avais pas l'intention de demander la parole cet après-midi, mais le représentant permanent de l'Inde a cru devoir revenir sur plusieurs questions en soulevant des contestations et il a obligé ainsi ma délégation à demander à exercer son droit de réponse.

25. Le représentant de l'Inde nous a accusé de diverses choses, notamment de faire de fausses citations ou de les présenter hors de leur contexte, d'igno-

1/ Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, Supplément de janvier, février et mars 1957, document S/PV/761/Add.1, annexe VIII, par. 18.

2/ Ibid., annexe IV, par. 5.

3/ Ibid., par. 6.

4/ Ibid., douzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1957, document S/3821, par. 21.

rer notre propre législation, de flirter avec la Chine, et j'en passe. Il s'est également plu à dire que l'Inde et le Pakistan devraient avoir honte de ce qui s'est passé depuis sept ans. Je voudrais préciser que le Pakistan, en ce qui le concerne, n'a pas de quoi avoir honte et qu'il ne voit pas la nécessité de s'excuser de quoi que ce soit. L'Inde, quant à elle, a de nombreuses raisons d'avoir honte; il lui suffirait par exemple de songer au procès du cheik Abdullah, chef reconnu du peuple du Cachemire; ce procès qui a duré sept ans a été une véritable farce, accompagnée d'offres d'occuper le poste de premier ministre; il lui suffirait de songer au traitement infligé aux minorités, en particulier aux musulmans et aux émeutes organisées d'avance dans les communautés, parfois en prenant pour prétexte des incidents insignifiants comme le fait d'avoir tué une vache; il lui suffirait de songer au traitement infligé aux Nagas; il lui suffirait de songer à ce qu'elle est en train de perpétrer au nom de ses principes élevés de laïcité, en protestant avec grandiloquence de son attitude de non-violence, tout en prêchant qu'elle est un Etat laïque où tous les citoyens jouissent de droits égaux.

26. Il semble, je le crains, qu'on se fasse de l'islam une idée fondamentalement fautive, ancrée non seulement dans l'esprit du représentant de l'Inde, mais aussi dans celui de certains autres peuples. Je voudrais faire observer que l'islam n'est pas affaire de rite personnel et de cérémonial, que c'est un mode de vie, un programme général de vie, un mouvement politique et social. C'est l'idéologie sur laquelle la Constitution du Pakistan repose. Nous n'en avons pas honte et nous n'agissons pas de façon hypocrite. Nous prêchons ce que nous pratiquons et nous pratiquons ce que nous prêchons, contrairement à l'Inde qui est plus hypocrite dans ses professions de foi que dans ses actes.

27. Il m'est très difficile de répondre pour l'instant d'une manière approfondie à chacun des points soulevés par le représentant de l'Inde; je demande donc que ma délégation ait le droit de répondre ultérieurement de façon détaillée.

28. M. GUIRMA (Haute-Volta): Prenant la parole pour la première fois à cette tribune afin de participer à la discussion générale, la délégation de la République de Haute-Volta voudrait d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été élu à la présidence de cette assemblée. C'est pour nous un plaisir d'avoir été dirigés par un homme capable et plein d'expériences, universellement estimé de tous. Le Gouvernement de Haute-Volta vous en félicite. Il n'a aucun doute que, sous votre compétente direction, les problèmes qui nous préoccupent trouveront un examen sérieux et une attention très particulière.

29. Ces problèmes, je ne les passerai pas tous en revue. Je me contenterai d'exposer les vues du Gouvernement de la République de Haute-Volta sur ceux qui sont les plus importants, c'est-à-dire le désarmement, la guerre froide et la décolonisation.

30. Comme tous les peuples, le peuple de Haute-Volta a soif de paix. Or le cliquetis des fusils et les explosions de bombes atomiques qui polluent notre atmosphère ne traduisent pas un langage de paix. Chacun sait comment, l'année dernière, l'Union soviétique a repris, en faisant beaucoup de bruit, la série des expériences atomiques. Malgré la protestation de la majorité des membres de cette assemblée, elle n'a pas hésité à faire exploser la bombe la plus

puissante et la plus nocive que l'homme ait jamais fabriquée. Il était évident qu'à la suite d'une initiative aussi indésirable qu'intempestive, les Etats-Unis allaient recommencer eux aussi leurs expériences, afin de ne pas se laisser distancer par les Soviétiques.

31. Depuis, les bombes atomiques explosent presque tous les jours comme des œufs: sous le sol, dans les airs, en haute altitude; la radio-activité de l'atmosphère augmente du fait des retombées. Des bébés monstres naissent en nombre de plus en plus grand et l'on doute fort que ces monstres soient dus uniquement au nouveau remède qui est appelé la thalidomide. Nos peuples, qui assistent à la course vers l'espace et vers la lune comme on assiste à un match de football, commencent à s'inquiéter et à se demander si ces engins qui tournent autour de la terre avec, de temps en temps, un astronaute à bord n'ont pas, en même temps qu'une mission de science, une mission de mort et ne sont pas une source de calamité pour l'humanité. C'est pourquoi nous ne ménagerons pas nos efforts pour œuvrer en vue d'un désarmement rapide et total.

32. Il n'est pas vrai de dire que tout le monde est désireux de désarmer, car s'il en était ainsi, au lieu de se battre sur des mots et des questions de procédure, on trouverait immédiatement une solution.

33. Pour sa part, la Haute-Volta pense qu'il devrait être fait un inventaire général de toutes les armes nucléaires et de leurs véhicules après qu'on aurait signé un traité pour la cessation immédiate des expériences atomiques. Le dénombrement des armes terminées, sous la supervision d'une mission de contrôle, dont les petites nations et les pays neutres feraient partie, on rassemblerait ces armes sur la place publique et l'on en ferait un magnifique autodafé pour célébrer la paix. C'est le seul moyen capable de nous garantir avec certitude que toutes les armes nuisibles, leurs véhicules et leurs moyens de production auront été réellement détruits.

34. En attendant, forte d'une expérience personnelle, la Haute-Volta pose ici publiquement le problème de l'indemnisation des victimes éventuelles de tous ces engins qu'on expédie dans l'espace sans jamais savoir avec précision quand et où leurs morceaux vont retomber sur la terre après leur désintégration. En août 1962, un objet mystérieux est tombé à Fada N'Gourma, en Haute-Volta, avec un bruit de tonnerre, accompagné de leurs aveuglantes, jetant la terreur dans les villages environnants. Le point d'impact est marqué par une fosse de trois mètres de long creusée par la force de l'explosion de l'objet. Cet objet aurait pu tomber sur une école d'enfants innocents, sur un marché de pacifiques paysans ou, dans une ville, sur un immeuble inoffensif d'administration ou de commerce, tuant des centaines de personnes et causant des millions de dégâts.

35. Deux cas pouvaient alors se présenter: il pouvait s'agir de météorites et alors les journaux s'en seraient saisis ainsi que la radio et la télévision et on parlerait de sinistres et de sinistrés; les bonnes âmes seraient émuës et on verrait affluer vers la Haute-Volta des cadeaux et des dons de toute nature, ainsi que des télégrammes de toutes provenances exprimant la compassion du monde entier. Mais il aurait pu s'agir aussi d'un engin fabriqué par les hommes, qui serait retombé soit par suite d'un défaut technique soit à la fin de son temps de durée spatiale. Or, nous savons qu'aujourd'hui deux pays principaux sont assez riches et assez puissants pour pouvoir

gaspiller leur argent et manifester leur puissance dans ce jeu dangereux. Alors, ne pensez-vous pas qu'il serait équitable qu'après contrôle et expertise la responsabilité des dégâts éventuels soit imputée au pays qui aurait la paternité de ces engins? Ne serait-il pas juste que le pays reconnu responsable verse alors des indemnités de compensation et des frais de réparation au pays victime de ses entreprises? En tout cas, la Haute-Volta pose le problème et elle travaillera avec tous les hommes de bonne volonté à proposer à votre honorable assemblée une résolution demandant que des réparations soient envisagées en faveur des pays victimes éventuelles du jeu des expériences atomiques et spatiales.

36. Evidemment, on s'arme avec fureur parce que, depuis la fin de la dernière guerre, une compétition s'est engagée entre les alliés d'hier pour savoir qui dominera le monde.

37. Les uns le dominaient déjà par leur puissance économique, couvrant des peuples entiers du lourd manteau étouffant de leur impérialisme. Les autres voulaient commencer à le dominer par un impérialisme d'un genre nouveau, assaisonné d'une idéologie qui se veut alléchante et qu'on veut imposer au monde entier par tous les moyens. C'est cette situation qu'on appelle la guerre froide: on l'alimente avec de vrais problèmes et de faux problèmes. Les faux problèmes de guerre froide sont ceux qui exposent la question avec tous ses développements de forme sans entrer dans son fond.

38. Un exemple de faux problèmes qui alimentent la guerre froide est le problème de Hongrie qui, régulièrement, chaque année se pose devant cette assemblée. En effet, nous savons, nous aussi, ce qui s'est passé à Budapest en 1956; nous savons qu'un peuple a voulu secouer le joug d'un régime qu'il détestait. Nous n'ignorons pas que les espoirs de ce peuple courageux et fier ont été nourris et entretenus alors qu'on savait pertinemment que, depuis Potsdam et Yalta, un monde nouveau était né qui ne souffrirait plus les belles traditions chevaleresques et le respect de la parole donnée.

39. Ainsi, lorsque les tanks russes broyaient, sur le macadam de Budapest, la chair et les os des héros hongrois qui appelaient désespérément à l'aide, ils s'est avéré que l'on ne pouvait leur venir en aide qu'en belles paroles et en larmes de compassion. En 1939, un chèque en blanc signé à la Pologne avait coûté très cher. En 1956, le chèque en blanc destiné au peuple hongrois était sans provision.

40. Alors, pourquoi insister? Un gouvernement s'est installé; quelle que soit l'appréciation que l'on ait de ce gouvernement, il est légal puisqu'il contrôle le pays et qu'il y fait la loi.

41. C'est pourquoi la délégation de la Haute-Volta a voté contre l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour; car la discussion de cette question ne résoudra rien du tout, elle ne fera qu'envenimer une situation qui est déjà très mauvaise et explosive.

42. Par contre, le peuple et le gouvernement de Haute-Volta sont résolument debout derrière les peuples qui luttent pour leur liberté, derrière les peuples qui ont été divisés arbitrairement et qui, du fait qu'une partie de leur pays est encore libre, peuvent revendiquer auprès de tous les Membres des Nations Unies l'application à leur cas de ce que la Charte des Nations Unies prévoit pour tous les peuples,

c'est-à-dire le droit à l'autodétermination démocratique.

43. Je me bornerai à citer ici le cas du peuple allemand et celui du peuple coréen.

44. L'Allemagne a perdu la guerre, il est vrai. Mais c'est la première fois sans doute dans l'histoire qu'une guerre est terminée depuis "17 ans" sans qu'un traité soit encore signé. Depuis la guerre de Cent Ans, on a rarement vu cette pratique dans les pays civilisés.

45. Dans certains discours précédents, certains orateurs ont mis toute leur verve à dénoncer l'esprit revancharde allemand, le bellicisme allemand, le militarisme allemand et que sais-je encore? D'abord, il n'est pas élégant de s'en prendre à un pays qui est absent et de l'accuser quand il n'a pas les moyens de se justifier contre les attaques dont il est l'objet. Ensuite, l'Allemagne a été séparée en deux comme chacun le sait.

M. Allott (Etats-Unis d'Amérique), vice-président, prend la présidence.

46. A l'Est, les bâtisseurs de paradis sur terre se sont mis au travail. A l'Ouest, on s'est remis à l'œuvre avec la conviction que, depuis que Dieu a chassé Adam et Eve du paradis terrestre, l'homme ne doit compter que sur sa faiblesse et sur sa souffrance.

47. Or, que voyons-nous aujourd'hui? Des millions de personnes se sont évadées du prétendu paradis de l'Est pour venir vivre dans le prétendu enfer de l'Ouest. On avait affirmé que c'était faux, qu'il n'y avait pas de réfugiés, qu'il s'agissait de propagande capitaliste et impérialiste pour dénigrer un socialisme scientifiquement constructeur. En effet, à notre grande surprise, ce socialisme construisait bientôt un mur en béton pour partager Berlin en deux. Contre toute attente, ce n'était pas pour protéger le paradis socialiste contre l'immigration illicite des occidentaux indésirables. Non, ce mur — qui est aussi le mur de la vérité — allait nous révéler qu'il n'y avait pas de paradis à l'Est. Ce mur était la preuve que l'Est préférait le régime de l'Ouest. Depuis, ce mur a été plusieurs fois teint par le rouge éclatant du sang d'un martyr qui venait s'y offrir en holocauste à la liberté pour que le monde sache qu'à travers tous les siècles ce sont les barbares qui se sont toujours entourés de murs épais afin de cacher leurs mœurs bizarres et condamnables.

48. Le peuple entier de la Haute-Volta, unanime derrière son gouvernement démocratique, exprime sa profonde indignation devant le mur de la honte élevé à Berlin et je répète ici que, pour la Haute-Volta, la solution juste du problème de Berlin comme du problème allemand tout entier, c'est la libre détermination démocratique par la voix du peuple souverain. Certains posent le problème de l'existence de facto de deux Allemagnes. Le mur de Berlin dit clairement qu'il n'y a qu'un seul peuple allemand, donc une seule Allemagne, et le long calvaire des millions de réfugiés, le sang qu'ils ont versé généreusement sur le chemin de leur fuite jalonné de morts héroïques indique le sens de la vérité et la direction de la vraie Allemagne, la seule qui vaille.

49. J'ai cité tout à l'heure le problème coréen, parce que, là encore, il s'agit de défendre la liberté et, cette fois-ci, les Nations Unies, avec toute la force morale de la Charte qui régit l'Organisation, y sont engagées.

50. En effet, que désire le peuple coréen, sinon la paix et sa réunification? Dans ce pays aussi, on avait prétendu que le paradis était au Nord et l'enfer au Sud. Mais bientôt, plus de 5 millions de bienheureux jetaient leurs auréoles et leurs aubes aux orties communistes afin de rejoindre les prétendus damnés du Sud. La disproportion croissante entre les populations de la Corée du Nord et de la Corée du Sud traduit bien la réalité.

51. Maintenant, qu'on ne vienne pas nous dire que les forces étrangères qui stationnent en Corée sur la bande de démarcation de la zone neutre doivent quitter la Corée. N'est-il pas curieux que des Membres des Nations Unies qualifient les propres troupes des Nations Unies de troupes étrangères? En tout cas, le peuple coréen, qui aime la paix, y voit la garantie morale et matérielle que toutes les nations de bonne volonté soutiendront la réunification de ses membres et de son territoire par la voie démocratique et populaire d'un référendum impartial.

52. Puisque je parle d'une question qui se situe en Asie, je vais dire rapidement le point de vue de mon gouvernement sur la question de la Chine.

53. L'aspect juridique de la représentation de la République populaire de Chine à l'ONU est clair. Et puis les Nations Unies ne peuvent pas feindre d'ignorer un pays de près de 700 millions d'habitants. Prononcer des exclusives contre des nations données fait perdre à l'Organisation son caractère universel. De plus, s'il est vrai que la Chine continentale va bientôt poser sa candidature au club atomique, il devient de plus en plus clair qu'aucun désarmement ne peut se réaliser sans le pays qui possède la plus grande armée du monde. Tout cela, ce sont des évidences.

54. Mais, si, vraiment, la Chine continentale veut entrer aux Nations Unies dans un but de coopération, cela ne dépend que d'elle-même. Ses dirigeants ont choisi aussi de construire le paradis sur terre. Nous leur souhaitons bonne chance, quoiqu'on nous dise que les difficultés économiques qu'ils rencontrent sont sérieuses. Mais qu'ils s'occupent donc de résoudre leurs difficultés, de construire leur paradis sur terre et qu'ils cessent d'inquiéter leurs voisins.

55. Si le peuple de la Chine nationaliste a choisi de vivre autrement, c'est son droit le plus absolu, car il est des cas où le divorce, dans une famille, est tolérable, sinon admissible et acceptable. Si le peuple de Formose a choisi de vivre en dehors du paradis des communes populaires de la Chine communiste du continent, jamais le vote de la Haute-Volta ne contribuera à le priver de ce droit à la libre détermination. Voilà pourquoi, pour nous, la question de l'admission de la République populaire de Chine à l'ONU est vraiment très importante.

56. Je terminerai les questions de guerre froide par un problème qui est une autre source de grande inquiétude. Il s'agit de la question des réfugiés de Palestine.

57. C'est là un faux problème qui a assez duré. Il fait partie de ces questions qu'il faut résoudre afin de dégager la voie de la paix dans le monde, car chacun sait que cette partie de la terre est sous la menace d'un volcan aussi dangereux que celui de Berlin ou celui de Cuba. Or, cette région devient de plus en plus un arsenal fantastique plein de menaces effroyables. Les partenaires en présence ont tellement bien appris les leçons de la guerre froide qu'ils en parlent le langage à la perfection. Passe encore que l'on essaie

ses fusées si l'on tient à jouer ce jeu dangereux. Mais qu'on indique avec précision où elles peuvent tomber, voilà qui n'est pas rassurant. Les avions militaires à réaction de fabrication soviétique, avec toute sorte d'armement, couvrent des régions entières pendant que les Etats-Unis d'Amérique fournissent d'autres armes défensives.

58. C'est là que chacun peut tenir le langage de la raison. Que dis-je? C'est là qu'on doit tenir le langage du bon sens. Et quel est le langage du bon sens? Il est tout simple.

59. L'Etat d'Israël existe. Il fait partie des Nations Unies. Il est universellement connu et beaucoup de pays l'apprécient. Il est très actif dans la coopération internationale concrète. Il est impossible de rayer cet Etat de la carte du monde parce qu'un million de réfugiés arabes sont intransigeants quant au mode et à la forme de l'indemnisation pour perte de biens à laquelle ils ont droit.

60. Une guerre dans le Moyen-Orient entre Israël et les Etats arabes ne laisserait pas les grands indifférents et on les verrait bientôt s'affronter à travers les adversaires, comme ils l'ont fait avec assiduité jusqu'à présent, chaque fois qu'un conflit, si bénin fût-il, a éclaté quelque part dans le monde. Le zèle qu'ils mettent à fournir les armes suffit pour que l'on comprenne qu'ils ne sauraient rester de simples spectateurs dans une telle éventualité.

61. D'ailleurs, pour qui connaît le Moyen-Orient, son histoire passée et présente, ses intrigues, il ne paraît pas que la disparition de l'Etat d'Israël puisse laisser autre chose que des problèmes aussi compliqués et aussi dangereux que ceux que nous connaissons aujourd'hui.

62. Aussi le Gouvernement de la Haute-Volta pense-t-il que c'est hautement contribuer à la cause de la paix générale dans le monde que de tout mettre en oeuvre pour que l'Etat d'Israël et les Etats arabes s'installent autour d'un tapis vert pour discuter de leurs problèmes et les régler pacifiquement par la négociation, selon les principes fondamentaux de la Charte.

63. Le Gouvernement de la Haute-Volta se félicite que, du haut de cette tribune, le chef d'un pays africain, qui a des attaches arabes, le premier ministre Ben Bella, chef du Gouvernement de la République d'Algérie nouvellement indépendante, ait indiqué que l'expérience que son pays avait tirée d'une longue guerre de sept ans était que la négociation pouvait régler bien des problèmes et abrégier les souffrances des peuples [1147ème séance]. C'est pourquoi je répète que le problème des réfugiés arabes est un faux problème quand on le pose sous sa forme traditionnelle. Maintenant, il faut le poser dans sa forme juste et concrète, tel qu'il apparaîtra, qu'on le veuille ou non, au fur et à mesure que les années s'écouleront, c'est-à-dire dans l'énoncé suivant: il faut que l'Etat d'Israël et les Etats arabes négocient; il faut qu'on désarme le Moyen-Orient. D'ailleurs, on voit difficilement comment ceux qui ont demandé la dénucléarisation de l'Afrique, partant le désarmement de l'Afrique, peuvent ne pas être en faveur du désamorçage de tous les pièges qui, au Moyen-Orient, sont posés à la paix.

64. Le Moyen-Orient a été le berceau des deux plus grandes religions du monde et de tant d'autres messages divins de conciliation et de paix. C'est trahir scandaleusement les messages divins qui ont prêché

la paix que de travailler à entretenir un climat de guerre. Je tiens à féliciter S. E. Mme Golda Meïr, ministre des affaires étrangères d'Israël, d'avoir proposé, à cette tribune, à plusieurs reprises, que le Moyen-Orient soit le terrain sur lequel un désarmement sincère et total pourrait commencer. C'est une proposition constructive, qui a l'agrément du Gouvernement de la Haute-Volta et qui doit retenir l'attention de tous les apôtres de la paix.

65. Si j'ai insisté sur les questions d'insécurité, qui sont les questions de guerre froide, c'est qu'il existe aujourd'hui le phénomène de la décolonisation qui donne naissance à de nouvelles nations éprises de paix, et désireuses de se construire. Ici, je veux féliciter l'Algérie, dont le peuple a été héroïque et magnifique dans la lutte constante et opiniâtre qu'il a menée pour sa libération et son indépendance nationale. Je veux aussi féliciter la France, qui a su réaliser cette indépendance avec beaucoup de courage et une vision exacte des réalités modernes. Au nom de mon gouvernement, je rends un hommage particulier au général de Gaulle. Nous avons déjà dit ici qu'il était fidèle à sa parole et qu'il avait un grand cœur, éclairé par une intelligence vive qui sait apprécier avec justesse les événements de notre temps. Le fameux discours historique du 16 septembre 1959, qui promettait l'autodétermination à l'Algérie algérienne, a suivi de très peu son retour au pouvoir. Aujourd'hui, c'est chose faite; l'Algérie s'est autodéterminée pour l'indépendance nationale; l'Algérie est algérienne, grâce au général de Gaulle.

66. Comme nous regrettons amèrement qu'à côté de ces grands hommes, taillés aux dimensions de l'histoire contemporaine pour guider les grands peuples, on retrouve, en Europe, de minuscules caricatures d'hommes d'Etat que sont ces dictateurs à la vue courte, tel ce potentat hystérique qui fait régner la terreur au Portugal, qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez et qui a transformé l'Angola en un pays infernal; où ses hordes criminelles, pour défendre des intérêts illégitimes et sordides qui ne sont que des usurpations insupportables, massacrent tous les jours des populations pacifiques dont le seul péché a consisté à demander la liberté d'être africaines. Si la raclée que le Gouvernement portugais a reçue à Goa et qui lui a été admirablement appliquée par l'Inde ne l'a pas corrigé de sa folie atrabilaire des grandeurs, qu'il sache que le jour n'est pas loin où il sera expulsé de l'Angola par la force conjuguée de tous les Africains indignés. On se demande même au nom de quoi et de qui le gouvernement Salazar commet tous ces crimes abominables. Qui ne sait que le peuple portugais lui-même exècre son gouvernement, et maudit son chef, dont il attend avec impatience la chute, d'ailleurs prochaine? Tout ce que je dirai, c'est que les jours du colonialisme portugais sont comptés partout en Afrique, en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise, aux îles du Cap-Vert, à l'île Saint-Thomas et à l'île du Prince.

67. Il en est de même, du reste, de l'Espagne fasciste qui détient injustement les droits usurpés aux populations de la Guinée équatoriale. Aucune parcelle d'Afrique ne restera entre les mains crochues et griffues d'aucun colonialiste. C'est pour ces raisons que nous conseillons à la puissance qui détient les clefs des problèmes de la Rhodésie et du Nyassaland de bien vouloir se remettre dans la voie de sa sagesse traditionnelle. Un système inique est imposé à ces pays, où les Africains sont asservis au joug des blancs. Le sang a déjà commencé à couler. J'aurais

commenté largement ce problème si un événement significatif n'allait pas donner l'occasion à chacun de juger objectivement de la situation. En effet, chacun sait que le représentant du Royaume-Uni à la Quatrième Commission a donné sa démission, parce que sa conscience était en conflit grave avec les instructions de son gouvernement. Or, ce représentant n'est pas un homme quelconque, il est d'une grande famille de haute tradition d'honnêteté et de courage. Lui-même a eu, au cours de sa carrière, à régler plusieurs cas très délicats. Il est l'un des artisans de la paix à Chypre, puis de l'indépendance de ce pays. Sir Hugh Foot n'a pas démissionné de la délégation du Royaume-Uni, à cette session, pour condamner son pays; il a démissionné afin de donner l'alarme sur la politique aveugle de son pays et pour que son pays ne se laisse pas condamner par sa propre faute.

68. Il n'y a d'ailleurs pas que le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne qui mènent encore, soit directement, soit par personnes interposées, une politique coloniale en Afrique. On peut ajouter à leur club l'Afrique du Sud. Le représentant de ce pays est monté à cette tribune, toujours avec la conscience chargée; et la preuve que sa conscience était chargée est que chaque fois il a essayé de trouver dans les travers d'autrui la justification de ses propres péchés. Il cite des pays qui sont racistes. Il insinue, par exemple, que c'est le cas des Etats-Unis et qui sais-je encore! Je voudrais lui dire la différence qu'il y a entre les Etats-Unis, par exemple, et l'Afrique du Sud. Certes, aux Etats-Unis, la ségrégation existe; dans certaines parties du pays elle est même terrible. Mais le Gouvernement des Etats-Unis ne l'a pas institutionnalisée; il ne s'en vante pas; au contraire, il la combat énergiquement. Pour qu'un petit nègre puisse aller à l'école, il envoie les juges menacer légalement et démocratiquement de prison un gouverneur en retard sur son siècle et le mettre à l'amende séance tenante. Il envoie les policiers arrêter un ancien général ignorant et borné dans ses concepts des valeurs humaines. Il envoie la troupe occuper l'Université du Mississippi pour protéger un nègre et disperser énergiquement des manifestants hystériques. En un mot, le président Kennedy est un grand président, conscient et respectueux de la dignité humaine et digne de figurer parmi les leaders du monde libre.

69. Que le peuple de l'Afrique du Sud soit raciste et que le gouvernement lutte contre l'apartheid, personne ici ne le blâmerait; au contraire. Mais le Gouvernement de l'Afrique du Sud est borné dans ses vues, dans ses raisonnements et dans sa philosophie; c'est cela qui est intolérable. C'est pourquoi, chaque fois que son ministre ouvrira ici la bouche, malgré sa bonne volonté, il ne défendra qu'une mauvaise cause, perdue d'avance. Tous les mauvais arguments qu'il emploie montrent qu'il a mauvaise conscience. Mais le cas vraiment pathologique de l'aberration sud-africaine va faire l'objet d'un débat spécial. La Haute-Volta se réserve le droit de dire ce qu'elle sait sur la question.

70. Je ne voudrais pas terminer ce chapitre sur la décolonisation sans dire un mot de la Nouvelle-Guinée. Au sens de mon gouvernement, l'accord conclu entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) [voir A/5170, annexe] n'est pas valable, car la partie intéressée n'a pas été consultée,

on n'en a tenu aucun compte. Je proteste solennellement contre cet accord. Je déclare encore que, dans ce cas précis, mon gouvernement ne défendait pas une thèse colonialiste. Nous n'avons jamais pris parti pour les Pays-Bas. Nous avons toujours compris que notre devoir était de défendre les Papous. Les Papous ne sont pas des Indonésiens. Les mêmes raisons qui justifiaient que les Indonésiens exigent le départ des Hollandais, parce que les Hollandais ne sont pas des Indonésiens, justifiaient que les Papous ne soient pas livrés aux Indonésiens, car eux non plus ne sont pas des Indonésiens.

71. Le fait même que la République d'Indonésie ait accepté le principe du référendum prouve bien qu'elle reconnaissait implicitement une entité ethnique qui, à son avis, devrait se prononcer pour elle. Mon gouvernement ne peut pas croire au caractère impartial d'un référendum qui aurait lieu en 1969, après que la partie directement intéressée aura exercé l'administration de la Nouvelle-Guinée pendant cinq ans.

72. Aussi bien, je déclare ici que c'est l'Indonésie qui se trouve être colonialiste, et qui a, en outre, recouru au chantage à la guerre, ainsi qu'à la guerre froide pour parvenir à ses fins.

73. En s'abstenant lors du vote sur cette question [1127^{ème} séance], ma délégation a voulu marquer sa réserve quant à l'efficacité de l'action des Nations Unies dans ce pays, alors que le vrai rôle de l'Organisation eût été, selon la Charte, d'administrer le pays jusqu'au référendum. En Nouvelle-Guinée, l'Indonésie a trahi les principes sacrés de la Conférence de Bandoung, qui ont toujours fait notre force.

74. Il y a aussi le problème du Congo. Mais là mon gouvernement approuve pleinement le plan U Thant. Oui, il est temps que M. Tshombé, comme on dit vulgairement, cesse de "faire le Jacques". Il est temps qu'il mette fin à ses amitiés et à ses fréquentations dangereuses pour l'Afrique, telle son amitié avec l'Afrique du Sud raciste et avec le soi-disant gouvernement fédéral de la prétendue Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. D'avance, le Gouvernement de la Haute-Volta approuve toutes les mesures énergiques qu'il sera nécessaire de prendre pour renforcer le gouvernement central du Congo, ainsi que l'unité de ce pays.

75. On a beaucoup parlé ici de la "crise de l'ONU". Il n'est pas étonnant que l'ONU soit en crise, car certains de ses membres se conduisent justement comme le fou qui, juché à califourchon sur la branche d'un arbre, en scie avec rage le tronc, tout en hurlant aux quatre points cardinaux: "gare à la chute!"

76. Mais l'examen objectif de la question laisse apparaître qu'il n'y aura pas de bouc émissaire. Le rôle du groupe africano-asiatique a été conforme à l'histoire et à sa vocation. Grâce à cela, le monde se trouve dans la situation la plus favorable pour bâtir la vraie coopération entre les nations. L'action du groupe africano-asiatique a purifié et conditionné ce club fermé, et partant incompetent, qu'était l'ONU de San Francisco. L'examen objectif de la question laisse apparaître que ceux qui minent le prestige des Nations Unies, ce sont ceux qui refusent de participer franchement, pour d'inavouables raisons, aux responsabilités qui doivent être les leurs dans les différentes opérations de notre organisation. L'ONU ne serait pas en danger et en crise si l'Union soviétique acceptait de payer sa note pour le Congo, par exemple; l'ONU ne serait pas en crise si l'Afrique du Sud rendait le

Sud-Ouest africain qu'elle a volé à l'Organisation, et si elle décidait d'appliquer les principes de la Charte dans sa politique gouvernementale au lieu de vouloir transformer les Nations Unies en un club où règnent la complicité et la compromission; l'ONU ne serait pas en crise si le Portugal cessait les massacres criminels en Angola; l'ONU ne serait pas en crise si les Etats arabes acceptaient de rencontrer l'Etat d'Israël pour discuter de leur différend, afin de le régler par la négociation; l'ONU ne serait pas en crise si le droit à l'autodétermination des peuples était scrupuleusement respecté et si on évitait de compromettre l'Organisation par des opérations discutables comme l'accord concernant la Nouvelle-Guinée occidentale; l'ONU ne serait pas en crise si un référendum était accordé au peuple coréen et au peuple allemand; l'ONU ne serait pas en crise si le Royaume-Uni revenait, en toute honnêteté, aux pratiques démocratiques dans les Rhodésies; l'ONU, enfin, ne serait pas en crise, si les Etats-Unis et l'Union soviétique décidaient de respecter les résolutions qui leur demandent de cesser les expériences atomiques immédiatement et de désarmer sans délai.

77. Ce n'est pas parce que les petites nations, qui veulent la paix et la justice, dénoncent tout à l'ONU que l'ONU est en crise, mais bien parce que les grandes nations ne veulent pas les écouter un seul instant.

78. Pour sa part, le Gouvernement de la Haute-Volta, tout en refusant de s'aligner sur un bloc donné, et précisément parce qu'il refuse l'alignement, a choisi de s'engager à défendre les principes sacrés de justice et de liberté partout où ils seront menacés.

79. Notre indépendance n'a pas été un fait accidentel qui puisse nous plonger dans l'euphorie et l'étourderie. Notre indépendance a été voulue et consciente, car elle est pour nous un magnifique instrument. C'est pourquoi nous n'avons pas été, par exemple, contaminés par cette maladie infantile de l'indépendance qui consiste à fraterniser avec exubérance et à tort et à travers avec tout le monde, sans se demander si l'on fait une opération de coopération internationale positive ou si l'on fait une opération de propagande irresponsable dans un monde où nos responsabilités sont réduites. Nous ne nous lions avec un pays que quand nous sommes prêts à coopérer avec lui fructueusement pour la paix, sans aucune équivoque. Dieu merci, la Haute-Volta est encore libre d'organiser sa vie internationale comme elle l'entend, et elle défendra toujours cette liberté.

80. Divers orateurs se sont érigés ici en directeurs de conscience, ou en bergers, pour crier "au loup-garou" à l'adresse des pays africains qui ont choisi de s'associer au Marché commun. Qu'on ne se fasse pas d'illusions, ni d'un côté, ni de l'autre. Nos pays ne sont plus des mineurs que l'on effraie avec des histoires de vieille femme et de loup-garou. Nous resterons associés au Marché commun aussi longtemps qu'il nous plaira de l'être. Je dis bien "associés", car les mots ont une valeur. Le mot "association" signifie clairement une part d'activités et de responsabilités dans l'opération. Nous n'avons pas besoin de directeur de conscience, pas plus que d'ange gardien, pour nous dire ce qui est bon pour nous ou ce qui ne l'est pas. Cela, il importe que chacun le sache. Cette conscience de nos responsabilités nous fait une obligation de prôner l'unité africaine.

81. Le Gouvernement de la Haute-Volta se félicite que l'illustre chef de la Guinée démocratique, qui est

un grand Africain, respecté partout en Afrique, ait déclaré ici, voici quelques jours [1148ème séance], que la réalisation de l'unité africaine ne nécessitait pas que les petites nations, que les petits pays africains, s'opposent farouchement les uns aux autres, comme les impérialistes et les colonialistes de tout orin l'ont toujours espéré. En précisant ici ce qui a toujours été sa pensée, le président Sekou Touré a exprimé en même temps, avec la qualité voulue, ce qui a toujours été la conviction profonde de ses autres frères africains responsables, comme lui, d'un peuple qu'ils doivent mener au grand rassemblement de la démocratie africaine. En déclarant avec force, à cette tribune, que l'Afrique n'avait pas besoin des importations idéologiques et doctrinaires, l'éminent chef de la Guinée s'est fait le vrai interprète de l'Afrique qui existe et dont la personnalité propre doit éclater et s'épanouir en contributions à la civilisation universelle. Nul n'était plus qualifié que lui pour le faire.

82. Mon gouvernement espère que les colonialistes et les impérialistes auront pris acte — et sont donc prévenus — du fait qu'au jour de la grande rencontre pour l'unité africaine, qui est désormais toute proche, il n'y aura pas un millimètre carré de terrain pour leurs néfastes et sordides manœuvres de division.

83. Voilà comment le Gouvernement de la République de Haute-Volta voit les différents problèmes du monde actuel.

84. M. WACHUKU (Nigéria) [traduit de l'anglais]: J'aimerais, par votre intermédiaire, Monsieur le Vice-Président, adresser les félicitations de ma délégation au Président pour son élection au poste d'où il dirigera les délibérations de la présente session de l'Assemblée. Je voudrais également dire à son prédécesseur, M. Mongi Slim, ministre des affaires étrangères de Tunisie, combien nous avons apprécié l'excellente façon dont il s'est acquitté de ses fonctions à la dernière session.

85. J'aimerais aussi profiter de l'occasion qui m'est offerte pour adresser les félicitations de ma délégation à tous les vice-présidents de l'Assemblée et aux présidents des diverses commissions; nous espérons que durant la présente session ils feront tout en leur pouvoir pour renforcer l'autorité des Nations Unies en guidant les activités de l'Assemblée sur la voie du succès.

86. Je voudrais dire combien nous sommes heureux, en Nigéria, d'évoquer notre participation, lors de la dernière session, aux derniers actes de la libération du Rwanda et du Burundi. Nous nous félicitons de voir parmi nous, à cette session, en tant que Membres de l'Organisation, le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, la Trinité et Tobago, l'Algérie. C'est important pour nous parce que trois de ces nouveaux Etats sont des Etats africains et que les deux autres, la Jamaïque et la Trinité et Tobago, sont des Etats auxquels s'intéressent les Africains et les populations d'origine africaine vivant dans le monde entier. Au nom de mon gouvernement, de ma délégation et du peuple de la Nigéria, je félicite ces Etats d'avoir obtenu leur indépendance et d'être devenus Membres de l'Organisation. Nous sommes convaincus que leurs voix, modestes mais sensées, aideront à renforcer l'Organisation dans l'intérêt de l'humanité.

87. Je tiens également à exprimer la satisfaction de mon gouvernement et du peuple de la Nigéria, ainsi que de ma délégation, à l'occasion de l'accession à

l'indépendance d'un nouvel Etat africain qui se joindra bientôt à nous à l'Assemblée, ajoutant ainsi de nouvelles plumes à la coiffure de l'Afrique, pour employer une expression africaine. L'Ouganda deviendra le 110ème Membre de l'Organisation. La Nigéria s'en réjouit. Lorsque nous sommes devenus le 99ème Membre, nous étions le bébé de la famille, mais en l'espace de deux ans nous avons eu des frères cadets et nous pouvons maintenant nous considérer avec fierté comme plus ou moins adultes; peut-être sommes-nous désormais en mesure de parler avec une voix d'adulte.

88. Le 1er octobre, il y a une quinzaine de jours, mon pays a célébré le deuxième anniversaire de son indépendance. Le Premier Ministre a déclaré lorsqu'il a pris la parole ici, et j'ai fait de même en maintes occasions, que nous pratiquons une politique de non-alignement. Quand je jette un regard sur ces deux années, je pense pouvoir dire que nous avons montré sans ambiguïté que pour nous le non-alignement n'est pas seulement un mot, mais un fait. Souvent la Nigéria a fait des déclarations fermes et pris des positions bien arrêtées, d'après les décisions auxquelles elle était parvenue en faisant appel à son propre savoir, à sa propre expérience et à la vérité telle qu'elle la voit, non parce qu'elle désire être agréable à qui que ce soit. Notre pays s'est efforcé scrupuleusement de lier son action à celle de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous appartenons, et à celle du continent africain, où nous nous trouvons. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour être dignes des obligations que nous avons assumées en adhérant à la Charte et aux principes grâce auxquels nous avons accédé à l'indépendance.

89. La Nigéria a foi en la Décennie des Nations Unies pour le développement. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer de cette même tribune, nous sommes un peuple pressé. Nous devons franchir des siècles et parvenir en 10 ans à ce que d'autres, qui disposaient de plus de temps, ont accompli en 100 ans. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps. Le progrès scientifique et technique ne peut pas nous attendre. Nous devons progresser avec une grande rapidité pour rattraper le monde.

90. Nous sommes fermement convaincus que la plupart des problèmes sont des problèmes humains. En tant qu'êtres humains, nous créons nos problèmes, nous créons notre milieu et les circonstances qui donnent naissance à ces problèmes. Puisqu'il s'agit de problèmes humains, il est possible de les résoudre en adoptant des méthodes humaines, en discutant avec autrui et en recourant à la persuasion. Nous ne croyons pas que nos objectifs doivent être atteints par la force. La Nigéria en a donné la preuve lorsque, aussitôt après avoir obtenu son indépendance et affermi sa position politique à l'intérieur de son propre territoire, elle s'est attachée à obtenir l'indépendance économique. Ainsi, la Nigéria a entrepris d'établir des plans pour que, du mieux possible, son indépendance profite à ses habitants. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire du haut de cette tribune au nom du Gouvernement de la Nigéria, l'indépendance est un moyen pour arriver à une fin et non pas une fin en elle-même. Nous ne nous accorderons pas de répit tant qu'une infime parcelle du territoire africain ne sera pas libérée des forces impérialistes. Nous ne nous accorderons pas de répit tant que l'humiliation dont souffrent les populations d'origine africaine dans le monde entier n'aura pas été éliminée de la surface de la terre.

91. En conséquence, notre programme sexennal de développement a pour but de créer un Etat prévoyant, et non pas un Etat guerroyant, qui soit au service du peuple de la Nigéria, de l'Afrique et, selon nos modestes moyens, de la communauté mondiale à laquelle nous appartenons. Quelconque est au courant de notre programme de développement constatera que nous attachons une grande importance au développement de l'agriculture, qui fournit le nécessaire pour l'existence, et à l'extension de nos établissements d'enseignement, parce qu'avec l'instruction, un personnel convenablement formé et une connaissance approfondie de notre milieu physique, mental et moral la Nigéria pourra jouer le rôle que l'histoire et les circonstances l'appellent à jouer sur le continent africain. Nous ne pouvons pas le faire avec des têtes vides, car l'homme n'est pas seulement matière.

92. La plupart des Etats qui ont existé, qui ont grandi et qui sont tombés ont été des Etats guerriers. Ils avaient bâti leur avenir sur la guerre, la conquête et la domination. La Nigéria n'a pas l'intention de partir en guerre pour subjuguier qui que ce soit. La Nigéria escompte au contraire que sur le continent africain, par un développement pacifique et ordonné, et en collaboration avec ses voisins, grands ou petits, riches ou pauvres, nous pourrions créer une nouvelle Afrique, une nouvelle société dont les Africains pourront être fiers.

93. Je dis cela parce que nous avons entendu des gens nous parler ici de la Communauté économique européenne et des grandes promesses qu'elle nous offre. Je ne doute pas que la Communauté ne puisse nous offrir des promesses. Mais la Nigéria, pays africain, ne peut pas, dans les conditions qui régissent sa propre existence, se transformer du jour au lendemain en pays européen. La Nigéria n'est pas un pays européen et par conséquent la Communauté économique européenne ne la concerne pas, pour ce qui est de se lier à elle. En revanche, la Nigéria peut certainement négocier avec cette communauté en tant qu'Etat indépendant, sur la base de rapports bilatéraux et amicaux. Nous ne pensons pas que ce qui est bon pour nous le soit pour tout le monde; c'est pourquoi nous considérons avec compréhension et sympathie ceux de nos pays frères dont les institutions se trouvent étroitement liées à d'autres institutions. Ils doivent disposer du temps nécessaire pour s'adapter à des situations en évolution et il ne serait pas équitable de forcer un pays quelconque à transformer une institution d'une façon telle qu'elle puisse éliminer le chaos. C'est pourquoi la Nigéria, tout en se réservant le droit de décider elle-même et de façonner son propre destin, accorde cependant aux autres le droit de prendre leurs décisions comme ils l'entendent, en fonction de la connaissance et de l'évaluation des éléments qui leur permettront de prendre des décisions efficaces, constructives et réalistes.

94. En Nigéria, nous nous sommes efforcés, conformément aux principes énoncés par le gouvernement et par le peuple, de veiller à ce que la grandeur de la Nigéria dépende de sa grandeur sur le continent africain. Cette grandeur sur le continent africain dépendra de ses rapports avec les pays africains frères. C'est pourquoi nous avons énoncé clairement, dans les principes de notre politique africaine, que pour nous tout Etat africain, grand ou petit, riche ou pauvre, qu'il ait une population de 20 000, 30 000, 40 000, 200 000 ou 3 millions d'habitants, pour autant qu'il existe, est l'égal de tout autre pays africain. La Nigéria ne tolérera aucune forme d'impérialisme noir

sur le continent africain. Nous avons subi une domination. Nous ne tolérerons pas et nous n'accepterons pas une tentative d'un pays africain, aussi puissant soit-il, de dominer un autre pays d'Afrique. C'est pourquoi la Nigéria s'est trouvée depuis quelques années à l'avant-garde, avec de nombreux autres pays africains, pour façonner et réaliser dans les faits ce dont on a tant parlé: l'unité africaine.

95. J'ai insisté sur ce point parce qu'aux termes de la Charte nous avons assumé certaines obligations; si chaque Membre de l'Organisation respectait la Charte non seulement en paroles, mais aussi en actes, de nombreux problèmes pourraient être résolus, à mon avis, de façon pacifique et amicale. J'ai voulu dire cela parce que c'est ce que nous avons pu faire en deux ans d'existence et que, si nous pouvons poursuivre cette politique sur notre continent comme nous le désirons, dans trois ans l'Afrique sera dans une position supérieure à ce qu'elle était au moment où nous avons accédé à l'indépendance. Nous espérons sincèrement qu'on nous laissera mener nos affaires comme nous l'entendons. Je le déclare parce qu'en deux ans à peine nous avons découvert qu'il était possible à des pays Membres de l'Organisation de se faire des agents de subversion pour le compte de certains autres Membres de l'Organisation. Certains encouragent des Africains jeunes et irresponsables, leur promettent des faveurs, leur inculquent certaines pratiques qu'ils ne seraient pas conduits à suivre dans des circonstances normales, dans l'intention première de semer la subversion dans des pays qui sont censés appartenir à une communauté mondiale dont nous faisons tous partie. Quel est leur but? Pourquoi un Membre de l'Organisation peut-il projeter de renverser les institutions d'un autre Membre?

96. Je ne dépose plainte contre personne devant l'Organisation, car nous sommes capables de nous occuper nous-mêmes de notre système politique. Je veux seulement dire que point n'est besoin de monter à cette tribune et d'y prêcher de merveilleuses théories idéologiques ou de recourir à une rhétorique déclamatoire pleine d'idéalisme, si c'est pour agir autrement une fois rentré chez soi. Le moment est venu maintenant que les petites puissances forment la majorité à l'Assemblée, de commencer à nous intéresser à l'aspect moral de la société humaine, à la vie de l'homme, à l'existence humaine. Certes, les petites puissances sont modestes du point de vue de la puissance matérielle, mais à mon avis elles sont puissantes lorsqu'il s'agit d'apporter à l'homme une contribution durable et de relever sa condition. Aussi, lorsque nous voyons ces éléments de désorganisation qui créent des problèmes inutilement, nous ne devons pas hésiter à les dénoncer avec fermeté et franchise. Les nations africaines joueraient un très grand rôle à l'Assemblée si elles suivaient la voie de leur nouvelle indépendance en rejetant toute politique de force.

97. Je ne veux pas dire que nous ne devons tenir aucun compte de la politique de force. Nous devons en tenir compte, mais en l'écartant et en concentrant nos efforts pour pratiquer une politique de services en faveur de nos populations, de nos peuples, de notre continent et de son développement, afin que nous devenions un exemple pour le monde, s'il en est besoin. J'estime que dans cet esprit nous pouvons apporter une contribution.

98. J'ai attaché de l'importance à ces questions parce que depuis notre indépendance, il y a deux ans, 21 Etats sur les 23 Etats qui existaient alors ont pu tenir des

réunions, discuter ensemble et tomber d'accord sur des principes fondamentaux touchant des problèmes qui leur sont communs. En fait, leur accord et les décisions qu'ils ont prises laissent entrevoir qu'il est possible très prochainement, comme on l'a laissé entendre à cette même tribune, et je pense cela réalisable, que tous les Etats africains indépendants disposent d'une organisation qui veille à leurs intérêts communs dans un esprit de respect réciproque. Si nous parvenons à réaliser cela, je pense que nous aurons montré, conformément aux dispositions de la Charte, notre aptitude à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, car, si tous les Etats africains peuvent se grouper pour résoudre les problèmes de leur propre continent dans le respect et la compréhension réciproque, les Nations Unies n'auront pas là une région qui serait l'occasion de débats à chaque session de l'Assemblée. C'est ainsi que l'Organisation interafricaine et malgache, réunie à Monrovia et ensuite à Lagos, deviendra tôt ou tard un élément dont il faudra tenir compte sur le continent africain pour le maintien de la paix et de la sécurité et la création de conditions de compréhension entre les hommes sur ce vieux continent.

99. Passant aux Nations Unies, j'estime qu'à la présente session nous devons tous réfléchir au passé, au présent et à l'avenir de l'Organisation. Aux yeux de ma délégation, elle est unique. C'est la seule organisation de ce genre dans le monde. Ceux qui l'ont créée visaient un but et je suis certain que les grandes puissances comptaient s'en assurer le contrôle et la diriger comme elles l'entendraient. Mais, comme les êtres humains, qui sont les créatures les plus déconcertantes du monde, l'Organisation ne semble pas fonctionner exactement comme il avait été prévu. Elle se développe, comme un être humain; étant donné sa nature diversifiée, elle prend son inspiration de sources variées; en raison de sa composition hétérogène, lorsqu'elle forme un amalgame, et il en est ainsi de tout amalgame, on peut constater qu'il est très différent de l'idée que s'en faisaient les fondateurs. Il en résulte, nous le constatons déjà, que les Nations Unies échappent au contrôle des grandes puissances. Nous avons tous lu, notamment dans les journaux et dans les livres, qu'on s'est plaint très sérieusement que les Nations Unies se seraient abâtardies. On dit qu'elles ne sont plus ce qu'elles étaient censées devenir. Si on entend par là que la sagesse collective a commencé de trouver une tribune d'où elle puisse agir sur les esprits, ma délégation et moi-même nous l'en félicitons. Quant à ceux qui n'en sont pas satisfaits, je me bornerai à leur dire qu'ils ont raté le coche.

100. Ainsi, en lisant la Charte et en suivant l'évolution des Nations Unies, la délégation, le gouvernement et le peuple de la Nigéria ont encore une très grande foi en l'Organisation; j'espère sincèrement que tous les Etats Membres, en dépit des difficultés, des épreuves et des tribulations que connaissent les Nations Unies, feront tout leur possible pour empêcher qu'on en affaiblisse l'autorité et chercheront au contraire à la raffermir. A ce sujet, nous devons déclarer que nous apprécions les efforts qui sont déployés pour régler les différends sous les auspices des Nations Unies. A la dernière session et à la précédente, nous avons beaucoup entendu parler du Laos, de la Corée et de la Nouvelle-Guinée. Aujourd'hui, la question du Laos est réglée. Le Laos a un gouvernement, et personne n'exerce dans les couloirs de pression sur quiconque pour qu'une décision soit

prise dans un sens ou dans l'autre en ce qui concerne le Laos. Membre de l'Organisation, le Laos s'est assagi et apporte sa contribution pacifique à nos délibérations.

101. Un effort a également été fait en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée occidentale. Tout n'est pas parfait, mais il est indéniable qu'on a pu contrôler une situation qui aurait pu rendre nécessaire l'intervention d'une force d'urgence des Nations Unies, des fonds supplémentaires et tout ce que cela entraîne, et il se peut que d'ici cinq ans nous voyons une situation nouvelle s'établir à la satisfaction de tous. Néanmoins, il n'est pas possible de prédire dans tous les détails ce que seront les institutions et les entreprises des hommes, ce qui va se produire à chaque stade de développement; c'est pourquoi, à mon avis, même si les résultats sont imparfaits, nous devons apprécier les efforts déployés par les Nations Unies pour faire face à la situation.

102. J'aborderai maintenant une question très explosive et très délicate qui a été écartée délibérément de nos discussions. Je veux parler de la question de Berlin. Pour certaines raisons à elles, les grandes puissances ont veillé soigneusement et adroitement à ce que cette question ne vienne pas devant l'Assemblée. Elles ne veulent pas qu'elle tombe sous la compétence des Nations Unies. Ou bien elles ont peur de la vérité, ou bien elles ne veulent pas qu'on se saisisse de ce problème et qu'on l'étudie de façon critique. Elles veulent que nous nous réveillions un beau matin pour découvrir qu'elles ont déclenché au-dessus de nos têtes une troisième guerre mondiale. Je tiens à lancer un avertissement. Le moment est venu pour l'Assemblée de tenter de savoir ce qui se passe à Berlin. Nous apprenons et nous voyons sur des photographies qu'un mur a été construit, que des gens tentent de s'échapper, que des gens se font tuer. Un avion fait des passes près d'un autre avion. Un de ces jours, il se peut qu'une bombe atomique soit lancée quelque part et, avant d'avoir compris ce qui s'est passé, nous nous trouverons entraînés dans une troisième guerre mondiale, dans une conflagration qui nous engloutira tous. Pourquoi les grandes puissances veulent-elles que l'Assemblée soit tenue à l'écart de l'affaire de Berlin? Pourquoi ne veulent-elles pas l'en saisir? Que se passe-t-il? Deux guerres mondiales ont pris naissance en Europe. L'Assemblée va-t-elle rester passive et laisser se déclencher, à partir de cette même région, une troisième guerre mondiale qui engloutira notre monde et détruira tous nos espoirs?

M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) prend la présidence.

103. J'ai rappelé ici, du haut de cette tribune, qu'on a proposé il y a quelque temps de confier à l'Organisation la question de Berlin et de faire occuper cette ville par les forces des Nations Unies afin que les deux camps opposés soient tenus à l'écart de cette zone dangereuse. Cette proposition peut ne pas plaire à certains. Nous constatons qu'en Allemagne occidentale les trois puissances occidentales qui occupent cette partie de l'Allemagne l'ont aidée à se développer conformément à l'idée qu'ils se font des institutions libres et démocratiques; cette partie de l'Allemagne a Bonn pour capitale. L'autre partie, occupée par les puissances orientales, a édifié un autre régime qu'on nous dit aussi être démocratique et socialiste. Un fait est certain: il existe un gouvernement dans cette partie de l'Allemagne. Mais il y a une complication:

il se trouve que la capitale de cette partie de l'Allemagne est à Berlin. Puis-je poser la question suivante: ne serait-il pas possible d'amener cette partie de l'Allemagne à transférer sa capitale dans une autre ville et de faire de Berlin une ville libre sous le contrôle des Nations Unies, de sorte que, les esprits une fois calmés et si tel est le vœu du peuple allemand, les deux parties puissent se réunir pour former un Etat fédéral, ou, si l'on préfère, des Etats fédéraux qui auraient Berlin pour capitale? Il existe une capitale fédérale aux Etats-Unis; il y a une capitale fédérale dans mon pays.

104. Cela est très intéressant parce qu'on a beaucoup parlé, à cette tribune, de coexistence. Nous avons le bloc oriental et le bloc occidental. L'exemple le plus direct de coexistence est l'exemple de l'Allemagne, où deux idéologies se trouvent face à face. Ne serait-il pas bon d'appliquer le principe de la coexistence dans cette région du monde? Si nous parvenions à faire coexister harmonieusement ces deux systèmes, nous aurions peut-être trouvé une solution au problème que nous posons à propos de la coexistence; cela pourrait nous aider à éprouver la sincérité de ceux qui prêchent la coexistence, qu'ils y croient ou non. Je dis cela parce que la guerre idéologique qui se poursuit actuellement risque de nous précipiter un jour dans une troisième guerre mondiale avant que nous comprenions ce qui arrive. Si j'ai lancé cette idée c'est qu'après tout Berlin est dans ce monde et non dans la lune et que tout ce qui s'y passe nous affecte tous. Nous voudrions, nous Africains, qu'on nous laisse en paix et non en morceaux. Il faut nous laisser le temps de mettre en valeur notre continent.

105. Le représentant de la Haute-Volta nous a parlé du mystérieux objet qui est tombé sur le territoire de ce pays. De nos jours, les avions à réaction se déplacent à une vitesse vertigineuse et on cherche à mettre au point des avions pilotés par des êtres humains qui atteindraient la vitesse de 2 000 kilomètres à l'heure. Un homme vient de voyager dans l'espace à la vitesse de 28 000 kilomètres à l'heure et il s'y est trouvé très à l'aise. Pour ma part, je ne suis pas très sûr que nous soyons tellement en sécurité dans aucun endroit du monde; que ce soit à l'Est, à l'Ouest, au Nord ou au Sud.

106. Je fais donc cette suggestion dans l'espoir que les puissances qui jouent à cache-cache à Berlin pourront réexaminer le problème. Je souhaite sincèrement que les autorités allemandes des deux camps aideront le monde à les aider, si besoin est, à mettre le problème sous la compétence des Nations Unies afin qu'on puisse le discuter sous tous ses aspects, sans passion et sans crainte, avec fermeté et sans chercher à plaire à qui que ce soit ou à favoriser qui que ce soit.

107. Comme je l'ai dit, les Nations Unies, nous en sommes convaincus, peuvent réaliser de grandes choses si on leur apporte un concours sans restriction. Autrefois, l'Organisation était contrôlée par les grandes puissances grâce à leur droit de veto. Maintenant, notre force numérique à l'Organisation nous a permis d'écarter le veto dans la plupart des cas, sauf ceux qui sont strictement de la compétence des grandes puissances au Conseil de sécurité. Nous avons obtenu ainsi des résultats appréciables.

108. Un autre moyen d'exercer un contrôle sur l'Organisation est d'ordre financier et nous constatons que certains pays ont essayé de la paralyser en refusant

de remplir les obligations auxquelles ils sont tenus aux termes de la Charte. Le Secrétaire général s'est donc trouvé devant la nécessité d'instaurer un nouveau système de financement, celui de l'émission d'obligations. Après tout, une obligation est un prêt; on emprunte de l'argent qu'on doit rembourser plus tard. Il faut se demander alors comment nous allons procéder pour financer l'Organisation de façon que nulle nation, aussi puissante soit-elle, ne puisse entraver l'action des Nations Unies en refusant de verser sa quote-part ou ce qu'elle a promis de payer. Je dis cela parce qu'il se trouve très heureusement parmi les grandes puissances des pays qui, comme les petites puissances, ont toujours foi en l'Organisation et ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour honorer leurs engagements financiers. Mais supposons une situation dans laquelle les grandes puissances se coaliseraient, particulièrement celles qui se trouvent dans une meilleure situation financière parce qu'elles se sont engagées plus tôt dans la lutte économique, qu'elles ne soient plus disposées à remplir leurs obligations financières et qu'elles exigent de nous une rançon dont le prix consisterait à taire ce que nous voulons dire, même si nous savons que c'est la vérité. Eh bien, cela signifierait la fin des Nations Unies. Par conséquent, il y a là un très grave problème, dont tous les Membres de l'Organisation doivent se préoccuper au premier chef, celui du financement de l'Organisation elle-même. Nous avons, d'une part, les contributions versées par les Etats Membres, d'autre part, les obligations qui sont émises et qu'il faudra rembourser.

109. Puis-je proposer encore une autre voie à essayer? Ces peuples du monde commencent à prendre conscience de l'existence des Nations Unies et diverses institutions commencent à s'intéresser à l'Organisation.

110. Les Nations Unies ne pourraient-elles créer un organisme qui essaierait de faire de la propagande en faveur de l'Organisation auprès de personnes privées, d'institutions et d'établissements financiers qui ont foi en ce que nous croyons, afin de disposer ainsi de diverses sources de financement? Elle ne pourrait alors se voir menacée de rançon par ceux qui n'estiment pas à sa juste valeur l'œuvre qu'elle réalise, notamment pour libéraliser la société et rendre l'homme plus libre qu'il ne l'est partout dans le monde. J'aimerais qu'on étudie plus avant de telles méthodes.

111. Je quitte le problème de l'Organisation et je passe à un autre qui nous préoccupe tous, celui du désarmement. Il fait l'objet de discussions ailleurs et, mon pays étant un des membres du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, je ne pense pas pouvoir entrer dans le détail. La Nigéria a joué son rôle au Comité et désire continuer à le jouer, mais nous manquerions à notre devoir si nous ne faisons pas part de quelques observations.

112. En premier lieu, si les grandes puissances et les diverses fractions entre lesquelles se divise le monde parlent de désarmement, on a néanmoins l'impression qu'il n'y a pas un désir sérieux et sincère de désarmer. Les grandes puissances jouent à cache-cache avec nous. Si seulement elles étaient sincères envers nous, nous pourrions trouver des solutions. Mais la méfiance et la crainte réciproques subsistent et rendent le problème assez difficile. J'espère sincèrement que, grâce aux Nations Unies, on pourra persuader les deux camps qui contrôlent la situation

d'avoir davantage confiance en l'Organisation, plus de foi en l'humanité et plus de confiance entre eux. Lorsqu'ils y seront parvenus et cesseront de se servir des discussions à des fins de propagande, nous pourrions, je pense, démarrer et obtenir peut-être assez vite des résultats tangibles et durables.

113. Nous avons entendu récemment le chef d'un Etat dont les problèmes ont été portés à l'examen de l'Assemblée générale. Il s'agit d'un autre endroit critique situé dans l'hémisphère occidental; je veux parler de Cuba. Comme je l'ai déjà dit, le problème de Cuba est un problème humain; qu'ils le veuillent ou non, Cuba et les Etats-Unis doivent vivre ensemble dans l'hémisphère occidental. Je n'aurais pas fait d'observation sur ce sujet si, pour une certaine raison ou par quelque hasard de l'histoire, la Nigéria, comme d'ailleurs les autres pays africains, ne s'intéressaient à ces deux pays. Les Etats-Unis comptent des millions de citoyens d'ascendance africaine et Cuba en compte également dans sa population. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, nous Africains, rester absolument indifférents devant les problèmes et les difficultés qui ont surgi entre les Etats-Unis et Cuba. D'un côté est une très grande puissance, de l'autre un tout jeune pays. Mais il serait dangereux de permettre que la petite Cuba joue le rôle d'un pion sur l'échiquier de la lutte d'influences.

114. Je me bornerai à déclarer que mon pays et mon gouvernement — je n'ai pas reçu délégation d'autres pays d'Afrique pour parler en leur nom — seraient très heureux, s'ils y étaient invités, de se pencher sur cette question qui oppose les Etats-Unis et Cuba et de voir ce qui pourrait être fait pour y trouver une solution, pour empêcher les grands de se servir de Cuba comme d'un pion sur l'échiquier de la politique de puissance. Je ne voudrais pas apprendre un jour qu'une bombe atomique a été lâchée sur Cuba, ni que de Cuba quelqu'un a lancé une fusée sur les Etats-Unis. Nous avons là-bas des personnes d'ascendance africaine, et, après tout, les habitants de ces pays sont tous des êtres humains. Nous avons donc intérêt dans la question. Nous voudrions que ces deux pays vivent en paix au lieu de se déchirer. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour leur lancer un appel afin qu'ils règlent leurs différends par des voies pacifiques et non pas en ôlaquant violemment la porte.

115. La déclaration faite par le représentant de la Haute-Volta reflète, à mon avis, la réaction générale de nous tous qui venons d'Afrique. Bien qu'il s'agisse d'une affaire dont l'Assemblée ne devrait pas, d'un point de vue strict, avoir à connaître, étant donné que c'est une affaire d'ordre intérieur, elle nous intéresse cependant directement, nous les Africains. Je veux parler des faits d'histoire qui se sont passés au Mississippi. Au nom de ma délégation, je tiens à marquer combien elle apprécie, et avec elle le peuple de mon pays, les efforts qui sont actuellement déployés en vue de remédier à une situation qui, pour user de termes très modérés, est plutôt atroce. Je n'ai pas besoin de dire plus que ce qui a déjà été dit. Le fait qu'on ait pu faire peser l'autorité des Etats-Unis de tout son poids afin que la loi l'emporte contre n'importe qui et que le droit d'une personne, d'une personne d'ascendance africaine, dont on avait dénié le droit que lui reconnaissent les lois et la Constitution des Etats-Unis, ait été soutenu et le fait que l'Administration ait eu le courage et l'audace de mener la chose à bien sont très réconfortants, je dois le dire. Plutôt que de blâmer ce pays, dirai-je, nous mani-

festérons toujours compréhension et sympathie devant ce problème, sachant les éléments historiques et sociologiques qui sont à l'origine de la situation. Tant qu'on progressera dans la même direction, le gouvernement et le peuple de la Nigéria manifesteront aux Etats-Unis sympathie et compréhension et les encourageront dans leurs efforts tendant à mettre fin le plus rapidement possible à cet état de choses.

116. Je voudrais aborder maintenant certains problèmes politiques qui touchent très directement l'Afrique. Comme chacun sait, ma délégation, mon gouvernement et mon peuple sont engagés corps et âme dans la lutte pour l'abolition complète de toutes les formes de colonialisme, d'impérialisme et de domination des peuples, sur le continent africain ou partout ailleurs.

117. Je commencerai par les problèmes les moins épineux; ce sont des problèmes, mais des problèmes qui présentent moins de difficultés que d'autres. Je compte pouvoir, d'ici un an au plus tard, monter à cette tribune pour y saluer l'entrée du Kenya dans la famille des nations. J'espère sincèrement que le Gouvernement du Royaume-Uni et les dirigeants du Kenya feront tout pour que ce souhait devienne réalité lors de la prochaine session de l'Assemblée générale et je ne ferai pas d'autre observation sur ce point.

118. Je tiens à dire, du haut de cette tribune, mon espoir sincère de voir le Gouvernement du Royaume-Uni examiner avec le plus grand soin, dès à présent, avant qu'il soit trop tard, les deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, l'une à la dernière session et l'autre récemment. A cette tribune, nous avons proposé un compromis que, nous l'espérons, le Gouvernement du Royaume-Uni a dû étudier avec la plus grande attention. Ces résolutions représentent le strict minimum qu'aucun pays africain puisse prendre en considération. Ce serait pour nous une déconvenue que d'avoir à penser que le Royaume-Uni, détenteur d'un remarquable palmarès dans ce domaine, trahirait son passé quand se présentera le test véritablement crucial, celui de la Rhodésie du Sud. La situation est très mauvaise en Rhodésie du Sud et le Gouvernement du Royaume-Uni ne doit pas faillir à sa mission, qui est de veiller à ce que justice soit rendue au peuple africain de cette malheureuse terre.

119. Nous espérons sincèrement que ce qui s'est passé ici, à l'Organisation des Nations Unies, où un des représentants du Royaume-Uni a estimé impossible de continuer à accepter la situation telle qu'elle se présente actuellement, rappellera au Gouvernement du Royaume-Uni que ce qui devrait être fait doit l'être avant qu'il soit trop tard. Que la minorité le veuille ou non, il est tout à fait certain que le peuple de la Rhodésie du Sud doit être indépendant et que la majorité doit gouverner ce territoire. Puisqu'on sait qu'il doit en être ainsi, pourquoi ne pas s'atteler à la tâche dès maintenant? Veut-on que les populations s'entre-tuent, comme elles ont déjà commencé à le faire? Trois cent mille personnes ne peuvent maintenir éternellement en esclavage un peuple de 3 millions d'individus. Nous vivons à l'âge de l'avion à réaction.

120. Nous avons été très modérés en cette affaire; je tiens cependant à le déclarer, nous ne pouvons pas aller au-delà du compromis que nous avons proposé et, si l'on ne veut pas en tenir compte, le choix du peuple de la Nigéria ne sera pas douteux. Si nous avons à choisir entre un vote en faveur d'une minorité inflexible et butée qui essaie de se sauver et un vote en faveur de la primauté du droit, de la justice, d'un

gouvernement équitable, de l'ordre et d'une conscience pure, alors j'estime que nous nous prononcerons en faveur de cette deuxième solution. Nous n'avons pas pour habitude de mettre nos amis dans l'embarras, mais nous avons toujours adopté l'attitude qui consiste à être catégorique et à nous exprimer en toute honnêteté et sincérité, en croyant franchement que les intérêts réfléchissent très sérieusement à ce que nous avons à dire.

121. En ce qui concerne la question de l'Angola et du Portugal, nous ayons prié le Portugal de prendre trois décisions: reconnaître les chefs angolais; instituer des mesures propres à transformer la société qu'ils ont maintenue sous le joug pendant cinq siècles sans rien faire pour améliorer le sort de la population; abandonner cette idée archaïque, surannée, désuète et indéfendable selon laquelle une partie quelconque du territoire africain pourrait être une province du Portugal.

122. Les gouvernants du Portugal sont encore très obstinés; ils se refusent à voir le feu rouge. Que les autorités portugaises le reconnaissent ou non, c'est un fait qu'il y a en Angola des chefs d'une autorité bien établie. Si les Portugais ne prennent pas garde à cet avertissement, il ne fait aucun doute dans mon esprit que les Etats africains, qui se sont engagés à apporter un appui moral, financier ou de tout autre ordre, iront encore plus loin, le cas échéant. Ce serait là un bien triste jour si un holocauste devait se déchaîner dans cette région.

123. Nous lançons également un appel aux membres de l'Assemblée qui font partie de l'OTAN et leur demandons de cesser d'aider le Portugal à utiliser des engins mortels contre des Angolais sans défense. Ce n'est pas par la violence que se résout un problème, mais on peut résoudre beaucoup de problèmes en les abordant de façon raisonnable, en les discutant et en s'efforçant d'avoir du bon sens. Le Portugal devrait prendre garde à l'avertissement. Les Etats africains peuvent patienter quelque temps; mais ils ne peuvent patienter indéfiniment. Il arrivera un moment où notre patience s'épuisera et, au lieu d'une poignée de nationalistes angolais luttant contre des forces écrasantes, il y aura sans doute dans les forêts et les villages des forces mieux organisées pour repousser les impérialistes obstinés qui n'ont pas encore compris que leur temps est révolu et que les jours de l'impérialisme en Afrique sont comptés. Ils ne sont pas encore finis, mais ils sont comptés et j'espère sincèrement qu'au lieu de nous montrer dans cette enceinte d'étranges personnes qu'on prétend être des Africains portugais les autorités portugaises auront conscience de la tâche qui leur incombe et créeront une situation propre à inspirer confiance aux membres de l'Assemblée, de façon à établir des relations harmonieuses entre les futurs gouvernants de l'Angola et les autorités impérialistes portugaises qui quitteront le pays. Le Portugal est un petit pays pauvre et les liens économiques, commerciaux et culturels qui l'uniront à l'Angola seront, je le pense, profitables aux deux parties. Pourquoi le Portugal veut-il sacrifier l'avenir à un passé et un présent qui ne peuvent plus être?

124. Ils prétendent que nous sommes des sauvages et qu'ils sont eux des sages. Je ne comprends pas du tout. On dirait que le Portugal vit à l'âge de pierre. Il n'a pas compris que nous sommes au XX^{ème} siècle. Je voudrais que la délégation portugaise

comprenne qu'après l'admission de l'Ouganda l'Organisation comptera, sans l'Afrique du Sud qui n'est pas un Etat africain, 31 Etats africains indépendants. D'après l'évolution actuelle, il y en aura encore davantage. Le courant est dans ce sens. Pourquoi, alors, ne pas empêcher qu'une avalanche ne tombe sur la tête du Portugal? Pourquoi ne voit-il pas ce qui va arriver, je l'ignore. Son passé en Afrique et son association à ce continent remontent très loin dans le temps. Pourquoi ne peut-il pas tirer profit de son expérience, je l'ignore. A la présente session, et ceci nous le déclarons pleinement conscients de nos responsabilités, nous espérons sincèrement que le Portugal tirera la leçon qui s'impose avant qu'il soit trop tard.

125. Je passe maintenant au Sud-Ouest africain. Je ne me soucierai pas de discuter cette question qui demande elle aussi pourtant d'être examinée très attentivement. Elle le sera par la commission chargée d'en discuter. Nous espérons sincèrement toutefois, même si les souhaits exprimés n'ont jamais eu d'effet sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qu'il cessera de faire entrer des étrangers au Sud-Ouest africain dans l'espoir qu'ils seront plus nombreux que les autochtones et emporteront la majorité lors d'un plébiscite. Si telle est leur intention, ils commettent une erreur. A moins que le Sud-Ouest africain ne soit remis aux Nations Unies et puisse ainsi se développer dans l'intérêt de la population, toute initiative prise par l'Afrique du Sud ne sera jamais reconnue par mon gouvernement. En ce qui nous concerne, le Sud-Ouest africain était un territoire sous mandat de la Société des Nations et aurait dû normalement devenir un territoire sous tutelle des Nations Unies. L'Afrique du Sud s'y est refusée. Pour nous Africains, quelle que soit la décision prise, la question de la légalité ou de l'illégalité ne se pose pas. Notre loi est claire. Le Sud-Ouest africain est territoire africain. La minorité qui vit en Afrique du Sud ne peut rien faire pour changer cet état de choses.

126. Je ne perdrai pas mon temps à parler de l'Afrique du Sud et me bornerai à une seule observation. Mon gouvernement s'inquiète beaucoup de la nouvelle législation institutée par l'Afrique du Sud pour réprimer et supprimer la population africaine de cette région. Nous espérons sincèrement que rien de ce qu'ils pourront faire n'aura pour conséquence d'entraîner la mort ou l'élimination de certains des nationalistes d'Afrique du Sud qui, nous le savons très bien, ont été arrêtés en vertu d'une nouvelle loi, qualifiée de loi contre le sabotage. Nous ne pardonnerions jamais à l'Afrique du Sud si l'un quelconque de ces chefs était exécuté à la suite d'un pseudo-jugement pour avoir tenté d'exercer ses droits politiques. L'éternelle question de l'Afrique du Sud est en discussion devant un autre organe et, lorsqu'elle viendra devant l'Assemblée, nous l'examinerons plus en détail.

127. Cela m'amène à une autre question dont l'Assemblée est saisie depuis que nous sommes devenus Membres de l'Organisation, celle du Congo. Je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet, sinon pour déclarer que mon pays n'est pas très satisfait de constater que la question n'est pas encore réglée. Le temps est venu, nous l'espérons, où les pays africains s'intéresseront davantage à traiter cette affaire afin de régler la question. Pendant longtemps nous avons laissé n'importe qui s'occuper de cette question. Quand une question de cette nature est traitée par tous,

cela signifie qu'elle n'est l'affaire de personne. Ma délégation estime que le moment est venu où les Etats africains eux-mêmes, en collaboration avec les Nations Unies et le Secrétariat, doivent créer un organe chargé d'examiner et de régler une fois pour toutes la question du Congo. On nous a dit que les caisses seront bientôt vides et qu'il serait tragique de laisser inachevée l'œuvre entreprise au Congo. Ce ne serait certes pas à l'honneur des Nations Unies. J'estime que les Etats africains doivent participer eux-mêmes d'une façon plus active au règlement de cette question. Ils peuvent le faire en coopération avec l'Assemblée, le Secrétariat et les autorités congolaises elles-mêmes. Je dis cela parce qu'on ne cesse d'entendre "Katanga", "Katanga", "Katanga", comme si le Katanga était la seule région du Congo. Dans l'état actuel des choses, il existe six provinces et il pourra y en avoir davantage plus tard. En fait, le Gouvernement congolais exerce son autorité sur cinq provinces et demie. Nous pouvons, je pense, tirer parti de ces cinq provinces et demie et empêcher la demi-province restante de continuer à défier l'autorité légale de la République du Congo. Dans cet ordre d'idées, les Etats africains peuvent être d'un grand secours au Secrétariat.

128. J'estime, ma délégation estime et mon gouvernement estime que nous ne pouvons rester au Congo indéfiniment. Nous ne partageons pas certaines opinions selon lesquelles nous devrions nous retirer d'ici un mois, mais nous pensons qu'il faut établir un calendrier des mesures à prendre pour mener à bien notre tâche au Congo, pour partir et pour permettre aux Congolais de gouverner leur pays. Nous ne pouvons pas prendre racine au Congo, jouer aux bonnes fées et empêcher les Congolais d'assumer la responsabilité de leur avenir et d'orienter eux-mêmes leur destin.

129. Je ne veux pas approfondir davantage la question; si j'exprime ce point de vue, c'est parce que le temps passe et que l'argent disparaît. Il serait désastreux que nous ne puissions pas reprendre l'affaire en main avant que le temps et l'argent ne s'épuisent totalement.

130. Je passe à la question de la représentation de l'Afrique dans les organes principaux des Nations Unies. Il y a là un problème très difficile. Je tiens à attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur une résolution relative aux Nations Unies qui a été adoptée à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains et malgache, tenue à Lagos du 25 au 30 janvier 1962. Il y est dit ce qui suit:

"La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains et malgache, réunie à Lagos du 25 au 30 janvier 1962:

"Tout en reconnaissant devoir coopérer dans toute la mesure du possible avec d'autres Etats et gouvernements sur des questions qui peuvent se poser aux Nations Unies de temps à autre et tout en étant désireux de le faire,

"Décident néanmoins dans l'intérêt de la solidarité et de l'unité africaine et malgache que:

"a) Les Etats africains et malgache Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient constituer un groupe distinct et indépendant pour s'occuper de tous les problèmes qui peuvent à l'avenir se poser aux Nations Unies et spécialement de ceux qui sont particuliers à l'Afrique et à Madagascar;

"b) Ce groupe devra faire tous ses efforts pour obtenir une révision de la Charte qui assure une représentation équitable des Etats africains et malgache au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Secrétariat et au sein des autres organes des Nations Unies."

131. Vingt et un Etats au moins ont décidé que les représentants africains à l'Assemblée doivent mettre à exécution cette injonction. D'une manière générale, il a été dit que, si l'on considère la composition actuelle de l'Organisation et la force numérique des Etats africains, l'Afrique n'est représentée équitablement en aucun organe des Nations Unies. C'est pourquoi la question de l'élargissement de la composition de ces organes est très urgente. Une certaine puissance, Membre de l'Organisation, nous a dit que des changements n'interviendront qu'après certains événements. Pour autant que nous sachions, les dispositions relatives à la révision ou à la modification de la Charte ne considèrent pas que cette révision ou cette modification puisse être assortie de conditions étrangères et les Etats africains estimeront inamicalement l'attitude de toute nation, aussi puissante soit-elle, qui entraverait les efforts déployés par les Etats africains pour être représentés effectivement aux divers organes de l'Organisation à laquelle ils appartiennent, de toute nation qui, pour priver les Etats africains des droits légitimes qu'ils tiennent de la Charte, se servirait des pouvoirs qui lui ont été accordés pour être exercés en conscience. Je saisis cette occasion pour déclarer une fois encore que les Etats africains persistent à réclamer la réorganisation des divers organes afin d'avoir une représentation en rapport avec leur nombre et avec les contributions qu'ils doivent apporter en vertu des obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte.

132. Lorsque cette question a été soulevée, nous avons discuté le "gentlemen's agreement" de 1946. On nous a dit qu'on ne pouvait rien faire, qu'il faudrait modifier la Charte. Malgré cela, rien n'a été fait. Tout d'abord, nous avons contesté cet accord, auquel nous n'étions pas partie; ensuite, ayant appris en parcourant les capitales occidentales que le Portugal pourrait poser sa candidature, nous avons réussi à faire admettre notre droit à occuper un siège au Conseil de sécurité. Malgré cet avertissement, on a continué d'estimer que le "gentlemen's agreement" ne pouvait pas être modifié. Les Etats africains ont décidé, à la présente session, tout en réservant leurs droits et en insistant pour une nouvelle répartition des sièges afin qu'ils puissent avoir des sièges au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et aux autres organes des Nations Unies, de se présenter à l'élection qui aurait lieu à la présente session en application du "gentlemen's agreement", pour mettre à l'épreuve la sincérité ou l'insincérité de cet accord et savoir si nous sommes en droit d'espérer que le prétendu "gentlemen's agreement" est réellement un accord de gentlemen. Je dis cela parce qu'au début, pour une raison ou pour une autre, on ne nous a pas donné à entendre tout ce que signifiait cet accord, mais par la suite nous avons pu faire quelques recherches, en apprendre davantage et savoir dans quelles conditions il avait été conclu.

133. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, le "gentlemen's agreement" a classé les Membres de l'Organisation en plusieurs groupes: Commonwealth britannique, Europe orientale, Europe occidentale, Moyen-Orient et Afrique, Asie et Pacifique, Amérique.

Cela se passait en 1946. A cette époque il n'y avait que deux Etats africains situés au sud du Sénégal qui avaient été Membres de la Société des Nations et étaient devenus Membres originaires de l'Organisation des Nations Unies: le Libéria et l'Ethiopie. Depuis 1946, ces deux Etats africains n'ont jamais occupé le siège réservé au groupe du Moyen-Orient et de l'Afrique. C'est à propos de la candidature de la Nigéria que le journal The New York Times a publié ces faits.

134. La Nigéria a voulu tout d'abord être candidate en s'appuyant sur ces principes généraux et en contestant le "gentlemen's agreement", mais les Etats africains ont décidé de présenter l'un des leurs à l'élection en se fondant sur le "gentlemen's agreement", ils se sont réunis et ils ont choisi la Nigéria pour se présenter à l'élection en leur nom. L'Ethiopie et la Mauritanie se sont retirées pour rendre la chose possible.

135. Ainsi, ou bien les gentlemen qui ont établi ce "gentlemen's agreement" l'honoreront, ou bien ils ne l'honoreront pas. Je dis cela parce que nous avons examiné quelle a été la représentation du groupe du Moyen-Orient et de l'Afrique au Conseil de sécurité depuis 1946. Les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont siégé au Conseil de sécurité depuis 1946 sont les suivants: l'Egypte en 1946, la Syrie en 1947-1948, la République arabe unie en 1949-1950, le Liban en 1953-1954, l'Iran en 1955-1956, l'Irak en 1957-1958, la Tunisie en 1959-1960, la République arabe unie à nouveau en 1961-1962. Ni le Libéria, ni l'Ethiopie n'ont été élus une seule fois à ce siège pendant toutes ces années.

136. Or les Etats africains déclarent, pour la première fois, qu'il est temps que ce siège leur soit attribué. On nous a dit, à ce propos, que le Ghana est membre du Conseil de sécurité et du Commonwealth. Or, aux termes du "gentlemen's agreement", un siège est prévu pour le Commonwealth britannique. Il s'agit là d'un autre siège, qui n'est pas du tout réservé à l'Afrique. Il est même impossible à la Nigéria ou à tout autre pays africain d'espérer occuper ce siège l'an prochain après le Ghana, car Chypre et, je crois le savoir, la Malaisie et d'autres pays briguent ce même siège en tant que membres du Commonwealth. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et le Canada sont en droit de se présenter aussi pour être candidats à ce siège. C'est pourquoi, si l'on vient nous dire que, par un effort d'imagination et en vertu du "gentlemen's agreement" ou de tout autre accord ce siège peut être considéré comme siège africain et que le Ghana y représente l'Afrique, on ne fait que tenter désespérément de tromper l'Assemblée.

137. Je dis cela parce que je lis dans The New York Times qu'on voudrait laisser entendre que la Nigéria succéderait automatiquement au Ghana. Ce n'est pas vrai. Quelqu'un a lancé ce ballon pour tromper les gens.

138. On a également prétendu que les nations africaines se sont divisées. Je n'ai pas connaissance d'une quelconque division. Il résulte de tout cela que les Etats africains ont décidé de présenter un des leurs pour être candidat à ce siège. C'est très net. En ce qui concerne le "gentlemen's agreement", pour répondre à ceux qui disent que nous ne voulons pas respecter le "gentlemen's agreement" et qu'ils s'opposent pour ce motif à l'attribution de ce siège à des Africains, je répondrai que les Africains eux-mêmes

ont décidé maintenant de respecter le "gentlemen's agreement".

139. Depuis 1946, plusieurs membres du groupe géographique en question ont occupé ce siège. Le moment est venu pour un Africain de l'occuper. On pourra me rétorquer que, parmi les pays que j'ai cités tout à l'heure, trois étaient situés en Afrique, sur la frange septentrionale de l'Afrique. Je rappellerai que nous avons tous apporté notre concours pour l'élection de la République arabe unie pour la période 1961-1962. A cette époque, la question algérienne était une réalité, d'une très brûlante actualité. Il n'était par conséquent que juste et équitable qu'un des Etats qui s'intéressaient de près à cette question fût en mesure de prendre la parole au Conseil de sécurité sur une question qu'il connaissait particulièrement bien. Aujourd'hui, heureusement, l'Algérie est devenue Membre de l'Organisation et la paix et la sécurité internationales ne sont plus menacées dans cette région du monde.

140. Les problèmes devant lesquels se trouvent les Nations Unies actuellement sont ceux qui se posent au Kenya, au Congo, en Angola, en Rhodésie du Nord, en Rhodésie du Sud, au Nyassaland, au Betchouanaland, au Mozambique, au Sud-Ouest africain, au Bassoutoland, au Souaziland et en Afrique du Sud. La plupart des Etats qui sont proches de toute cette région et qui connaissent bien les problèmes qui s'y posent ont décidé qu'il était temps pour eux d'être représentés au Conseil de sécurité, afin d'être à même de faire mieux entendre leur voix et de défendre les intérêts en cause dans cette région.

141. Pour que les choses soient parfaitement claires, je déclare que la Nigéria n'est plus aujourd'hui candidate par elle-même seulement, mais que sa candidature est présentée par les Etats africains. Si nous considérons le problème du point de vue constitutionnel, nous constatons que l'Article 23 de la Charte des Nations Unies dispose ce qui suit pour l'élection des membres non permanents:

"Six autres Membres de l'Organisation sont élus, à titre de membres non permanents du Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale qui tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable."

142. Pour ce qui est d'apporter une contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le candidat africain est qualifié, car l'Assemblée et le Secrétariat connaissent le rôle que la Nigéria a joué au Congo en mettant des troupes et des forces de police à la disposition de l'Organisation et en apportant sa contribution financière. Du point de vue de la répartition géographique, qu'il s'agisse de l'importance de leur population ou de leur superficie, de leur nombre ou de leurs ressources, on constate que les Etats dont je parle occupent une position dominante sur le continent africain. Il est donc certain que, si ces Etats décident de présenter un candidat, c'est là une question qui devrait pouvoir se régler facilement.

143. Si j'ai décidé de faire cette déclaration, c'est parce que j'ai entendu d'étranges arguments. On a dit que nous ne voulions pas respecter le "gentlemen's agreement". Or les Etats africains veulent maintenant respecter le "gentlemen's agreement". En d'autres termes, on a toujours soutenu que nous

convoitions le siège de l'Amérique latine, celui de l'Europe occidentale, celui de l'Europe orientale. Nous n'en convoitions aucun. Ce que nous voulons maintenant, c'est le siège qui nous revient, celui que nous n'avons pas occupé depuis 1946 en raison de l'infériorité numérique des Etats africains. Il n'y avait que deux Etats seulement de cette région et nous ne pouvions par conséquent pas disposer d'un nombre suffisant de voix.

144. Maintenant, pour une question de principe, nous demandons aux gentlemen d'honorer le "gentlemen's agreement". J'espère sincèrement que nos amis du Moyen-Orient admettront le bien-fondé de notre argumentation. La question est simple. Nos amis d'Europe occidentale constateront que nous ne brigions pas leur siège, pas plus que nous convoitions celui de l'Amérique latine. Nous voulons le siège qui nous revient. On remarquera que la majorité des Etats de ces régions ont déjà occupé un siège au moins une fois ou trois fois et qu'aucun de nos membres originaires ne l'a occupé ne fût-ce qu'une seule fois.

145. J'espère sincèrement que les faits que j'ai exposés à l'Assemblée montreront que notre cause est juste et qu'il sera possible à tous, les intéressés de se mettre d'accord et de régler cette affaire, malgré l'article malveillant écrit dans le New York Times par un certain Sam Pope Brewer.

146. Je tiens à saisir cette occasion pour mettre en garde le groupe des pays d'Afrique et d'Asie contre l'odieux procédé tendant à essayer de provoquer une scission dans l'Organisation, et le groupe des pays d'Afrique. Quand M. Sekou Touré, président de la Guinée, a prononcé ses discours à cette tribune, il a parlé de l'unité africaine. Le temps est maintenant venu d'en faire la démonstration. Certes, quand la majorité des Etats décide, par un procédé démocratique, de présenter un candidat, c'est apporter son concours à l'unité africaine que d'acquiescer au vœu de la majorité; ou bien, ils devraient se mettre d'accord et régler la question afin que les Africains aient un candidat unique. Je suis convaincu que le bon sens de nos amis du Moyen-Orient leur fera comprendre qu'ils ont occupé ce siège pendant fort longtemps. Puisque nous y avons droit comme eux et que nous faisons cette demande pour la première fois, ce n'est que logique qu'ils s'inclinent devant notre demande légitime.

147. J'ai soulevé cette question parce qu'elle a une très grande importance pour les pays africains. Nous voulons contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que, si, en Afrique, nous les Etats africains, en pratiquant les méthodes qui ont été adoptées, nous pouvons maintenant aider à résoudre le problème qui préoccupe les Nations Unies et si nous sommes capables d'assurer à notre continent la paix et la sécurité, nous devons aider les Nations Unies à résoudre ce problème et à maintenir la paix et la sécurité dans le reste du monde.

148. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, ma délégation, mon gouvernement et le peuple de la Nigéria sont absolument convaincus que, grâce au bon sens et à la compréhension mutuels, l'Organisation continuera d'accomplir sa mission au service de l'humanité pendant de nombreuses années. Nous devons maintenant réformer nos idées, penser à la grandeur. Quel est le fondement de la grandeur?

Est-ce le fait d'être capable d'aller dans la lune? Est-ce là le seul élément? Pourquoi ne pas rendre notre monde un endroit où l'on peut vivre mieux, pourquoi ne pas rendre nos populations plus heureuses et pourquoi ne pas permettre à l'humanité de mieux se connaître? Les Nations Unies ne feraient-elles rien d'autre, elles font au moins cela, je pense, car elles forment le seul club international et inter-racial qui se réunit une fois par an et où se retrouvent toutes les races de l'humanité avec tous les défauts et toutes les caractéristiques de l'homme. Nous nous retrouvons ici et échangeons nos idées, sans songer à nous battre, à nous casser la tête, même si de temps en temps quelqu'un frappe son pupitre avec un objet quelconque parce qu'il faut bien créer un peu d'animation.

149. J'ai exposé ces réflexions à l'Assemblée dans l'espoir que nous ferons tous de notre mieux pour établir l'autorité de l'Organisation et lui assurer une plus grande efficacité dans la vie internationale.

150. M. PADILLA NERVO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, à la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation vous a adressé ses félicitations pour votre élection à la présidence; j'estime cependant que la vieille amitié qui nous lie depuis de nombreuses années m'autorise à exprimer à nouveau ma satisfaction de voir que l'Assemblée vous a choisi pour présider nos débats et de pouvoir compter sur votre sagesse pour nous guider sur la voie qui mène à l'accomplissement des fins élevées dont s'inspirent tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

151. Depuis la fin de l'épisode sanglant de la seconde guerre mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies a rassemblé chaque année, pendant 17 ans, 50 Etats d'abord, 109 maintenant, poursuivant le même objectif: libérer les peuples de la crainte, de l'insécurité, de l'esclavage et de la misère.

152. Porte-parole de nos gouvernements et de nos peuples, nous avons tous proclamé dans cette enceinte notre désir de parvenir à la justice sociale dans la paix et la liberté, nous avons affirmé la primauté du droit sur la force et nous avons déclaré chercher à résoudre nos différends par des moyens pacifiques, respecter les libertés fondamentales et les droits de l'homme, l'autodétermination des peuples et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, et favoriser la coopération internationale afin d'élever les niveaux de vie et lutter contre la misère, la maladie et l'ignorance qui continuent d'accabler l'homme dans toutes les régions du monde.

153. Qui peut raisonnablement affirmer que les gouvernements ont agi conformément à ce que leurs représentants avaient prêché? La fidélité verbale aux principes les plus élevés se trouve chaque jour démentie par la conduite et les actes de chacun. Chaque jour, l'action et la pratique s'écartent des principes et des buts de la Charte, et adoptent le ton de la propagande et de la polémique, qui sont loin de rendre hommage, fût-il purement verbal et théorique, à la concorde et à la paix. On n'entend de partout que récriminations et menaces. Nos actes sont dictés par la méfiance et la crainte réciproques.

154. Nous savons qu'aucun peuple n'est indigne ni enclin au mal. Pourtant, une politique de récrimination entretient la méfiance et tend à faire croire que de tels pays existent; elle encourage chez les peuples sans cesse exposés à l'accusation arbitraire un senti-

ment de rancœur et d'intransigeance. Quel peuple, quelle nation et quel gouvernement peuvent honnêtement affirmer détenir le monopole de la justice et de la vérité? Quel esprit serein peut croire que nos adversaires ont le monopole de l'erreur et du mal?

155. Le monde ne se divise pas en bons et mauvais peuples; tous ensemble ils forment une pluralité de nations obéissant à des élan spirituels divers, à des développements historiques distincts, à des orientations philosophiques différentes.

156. Au lieu de persister à juger unilatéralement autrui, nous devrions nous efforcer d'apprendre à nous comprendre les uns les autres et à reconnaître, dans l'expression nationale de chaque peuple, l'aspect universel de l'homme, l'essence commune qui constitue le patrimoine de l'humanité. Ce n'est que dans cet esprit que nous pourrions créer le climat propice à la négociation, à l'entente et à la solution pacifique des controverses internationales.

157. L'Assemblée générale, en tant que parlement du monde, a pour premier devoir d'assumer cette fonction de paix et de concorde: c'est la condition sine qua non de la réalisation des fins élevées qu'énonce la Charte des Nations Unies.

158. Il y a quelques jours, le pape Jean XXIII, prenant la parole à la chapelle Sixtine devant les représentants diplomatiques de 80 gouvernements, a invité instamment les hommes d'Etat qui ont la responsabilité du destin de leurs peuples à écouter les cris d'angoisse qui s'élèvent de toutes les régions du monde pour demander la paix; il a déclaré:

"Que le sentiment de votre responsabilité ne vous laisse épargner aucun effort pour atteindre ce bien qui est, pour la famille humaine, un bien supérieur à tous les autres. Poursuivez vos réunions et vos débats, aboutissez à des accords loyaux, généreux et justes. En outre, soyez prêts aux sacrifices nécessaires pour sauvegarder la paix du monde. Les peuples pourront alors travailler dans une atmosphère de sérénité; toutes les découvertes scientifiques serviront au progrès et contribueront à rendre toujours plus aimable le séjour sur cette terre, qui a déjà connu tant de douleurs inévitables."

159. Ces idées, comme d'autres qu'un même esprit anime et qu'expriment de hautes personnalités dont l'autorité et l'influence sur l'esprit de millions d'hommes représentent une force morale et politique, sont utiles à l'heure du danger présent pour orienter la conduite des gouvernements et des peuples vers la concorde et la coopération internationale.

160. L'Assemblée générale, où de nombreux Etats sont représentés, peut et doit être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins, qui sont aussi celles que proclament le préambule et le Chapitre premier de la Charte des Nations Unies.

161. Dans l'Introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général par intérim déclare:

"Je suis convaincu que l'ONU surmontera cette "crise" et représentera en définitive une force plus grande au service de la paix. Une autre considération encore me pousse à réaffirmer ma foi dans l'Organisation: l'on tend de plus en plus à faire participer l'ONU à la lutte contre la misère, la pauvreté et la maladie ainsi qu'à l'aide au pro-

grès des pays en voie de développement." [A/6201/Add.1, p. C.]

Pour que des buts si nobles puissent être atteints, il faut maintenir la paix dans la liberté.

162. La survie de l'espèce humaine et la continuité de notre histoire exigent avant tout l'arrêt de la course aux armements, dont la poursuite aboutirait immanquablement à une guerre nucléaire. Mais tout n'est pas sombre dans le tableau actuel. Nous avons célébré à la présente session l'admission à l'Organisation de nouveaux Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance. Nous sommes également les témoins des extraordinaires réalisations de la science et de la technique d'aujourd'hui, qui ont ouvert l'espace extra-atmosphérique à la curiosité et à l'audace de l'homme.

163. J'ai déjà dit en une autre occasion que les hommes d'aujourd'hui entrent dans une nouvelle ère caractérisée par deux forces à la fois impétueuses et prometteuses: d'une part, l'élan irrésistible vers la liberté et la liquidation du colonialisme, d'autre part, la puissance scientifique et technique qui ouvre à l'homme l'espace extra-atmosphérique. La première force est révolutionnaire et unificatrice; elle naît du désir irrésistible des individus et des peuples et l'emporte en urgence sur les divergences politiques et idéologiques et sur les conflits internationaux.

164. A la présente session, nous avons déjà souhaité fraternellement la bienvenue aux nouveaux Etats. Nous partageons aujourd'hui leur allégresse, nous leur apporterons notre concours pour la lourde tâche qui attend les pays indépendants et souverains. L'histoire nous enseigne que l'acquisition de l'indépendance n'est pas le terme mais le début du combat. Accéder à l'indépendance, c'est arriver au point de départ, au commencement d'une bataille sans fin pour la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la justice sociale et des droits de l'homme. C'est en faisant usage de la liberté qu'on la défend.

165. Le Mexique souhaite un heureux avenir à tous les nouveaux Membres de l'Organisation. Notre peuple, qui s'est toujours attaché à la cause de la liberté, proclame et défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme celui de choisir en exerçant sa souveraineté les règles qui lui conviennent le mieux. Notre peuple repousse toute injustice et toute forme d'hégémonie étrangère, comme il s'est toujours fait le défenseur des causes justes. Depuis que nous avons accédé à la vie indépendante, nous avons toujours pensé que l'idée d'égalité entre les Etats allait de pair avec l'idée non moins généreuse de l'égalité entre les hommes. Nous condamnons la pratique injuste et exécrationnelle de la ségrégation et de la discrimination raciales comme contraires à notre foi en la dignité de l'homme, à notre tempérament et à notre histoire.

166. L'exploration de l'espace extra-atmosphérique que les immenses progrès techniques et scientifiques ont rendu possible est, conjointement au désir de liberté et de décolonisation, l'autre caractéristique de notre époque.

167. Pour que l'espace extra-atmosphérique soit réellement utilisé à des fins pacifiques, il importe d'instaurer une coopération internationale conforme à des normes juridiques d'intérêt général. Sinon, la concurrence dans la conquête et la maîtrise de l'espace ne pourra être pacifique, comme c'est le cas de la rivalité nucléaire, et dans peu de temps une

rivalité en engendrera une nouvelle et il ne sera plus possible de les dissocier ou de les faire cesser. Les exploits des cosmonautes, qui sont en eux-mêmes des motifs d'émerveillement, rendent plus importante et urgente la nécessité, pour les grandes puissances, de mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires.

168. A l'avenir, le combustible nucléaire pourrait servir à alimenter les fusées qui propulseront les vaisseaux cosmiques, ce qui changerait totalement nos conceptions actuelles en fait de vérification et de contrôle à l'échelon international.

169. Le problème le plus urgent de notre époque, le problème le plus urgent de la présente session, c'est d'arrêter la course aux armements.

170. L'aspect le plus grave de cette course, c'est la rivalité qui se manifeste dans le domaine des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. Nous voulons que tous les essais soient suspendus et que cette suspension dure et s'appuie sur une obligation juridique consignée en un traité. Nous voulons également que la compétition nucléaire cesse et qu'une date soit fixée pour mettre un point final à tous les essais. Nous voulons que notre atmosphère ne soit pas contaminée par la radio-activité, qu'il n'y ait plus d'explosions sous l'eau ni dans l'espace extra-atmosphérique. Quand et par où devons-nous commencer? Nous n'ignorons pas ce que nous devons faire, mais ce que nous pouvons faire, faisons-le tout de suite.

171. Les puissances nucléaires déclenchent sur les peuples des forces dont elles ne sont pas les maîtres mais les esclaves; ces forces échappent à leur maîtrise et leur contrôle et finiront par les détruire elles-mêmes et les autres avec elles.

172. La conscience des savants, celle des hommes d'Etat et l'opinion publique universelle ont la conviction nette et profonde que le désarmement général et complet est un rêve illusoire sans la cessation préalable de tous les essais d'armes nucléaires. Chercher à réaliser le désarmement alors que se poursuit la rivalité nucléaire qui relance la course aux armements est chose aussi contradictoire et stérile que de vouloir confronter avec les faits, sans fusées ni navires spatiaux, les théories astronomiques et les découvertes et les conclusions des savants.

173. Les peuples veulent vivre toujours et le temps que les puissances nucléaires leur concèdent ne leur suffit pas; ils veulent vivre sans que l'air qu'ils respirent ne cesse d'être empoisonné. Sur quel droit s'appuient ces puissances? Qui leur a attribué un titre de propriété sur la haute mer, sur l'atmosphère et sur l'espace extra-atmosphérique? Elles ne peuvent invoquer d'autre droit que celui de la force, ce qui n'est pas précisément la même chose que la force du droit.

174. L'obligation et le devoir qui incombent à tous de mettre fin à cette fatale rivalité ne doivent pas être subordonnés à la volonté d'une seule puissance; aucune puissance n'est habilitée, selon nous, à choisir la voie des explosions ou celle de leur cessation. Aucune puissance ne détient le droit de vie ou de mort sur ses propres ressortissants, encore moins sur les autres peuples de la terre, et moins encore le droit de détruire notre civilisation. Qui a donné aux puissances nucléaires le droit d'agir comme elles l'entendent envers l'humanité, de l'anéantir ou de la laisser poursuivre son cours ascendant?

175. Qui dit vie dit mouvement et changement. Rien de ce qui existe sur cette planète ne demeure statique et immuable; cette loi inviolable s'applique également à la vie internationale dont le cours ininterrompu ne s'arrête jamais dans le processus inexorable de croissance et de transformation.

176. Plus les puissances nucléaires tarderont à s'entendre, plus d'autres puissances auront le temps et la possibilité de parvenir finalement à participer également à la course nucléaire. Toute nouvelle admission au "club" nucléaire diminuera inévitablement la sécurité de chaque nation et du monde. Toute série d'essais à laquelle se livre chaque puissance à tour de rôle met, scientifiquement et politiquement, le pays qui a procédé aux essais précédents dans l'obligation d'analyser cette dernière série d'essais et il y répondra en effectuant à son tour de nouveaux essais, en invoquant les nécessités de la sécurité nationale, l'équilibre militaire, le droit de représaille ou le droit à avoir le dernier mot, et ainsi de suite. Jusqu'à quand en sera-t-il ainsi?

177. Les raisons invoquées actuellement pour répondre à une série d'essais par une autre série d'essais resteront valables, au jugement des puissances nucléaires, l'an prochain, l'année suivante et une année après l'autre pendant tout le reste du XXème siècle. Nous ne croyons pas cela possible, car nul n'ignore que, si on ne parvient pas à changer de route rapidement, le péril se précisera chaque jour d'un cataclysme qui nivellera tout par la destruction, seul dénouement possible de cette lutte qui est un suicide.

178. Un des principaux obstacles à la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires réside dans la crainte de voir la puissance qui aurait effectué les derniers essais en retirer un avantage militaire ou parvenir à des découvertes ou effectuer des expériences qui se traduiraient par un important progrès dans le domaine nucléaire. La puissance qui éprouve une telle crainte ne sera pas facilement disposée à signer un traité interdisant les essais tant qu'elle n'aura pas tenté, à son tour, de rétablir l'équilibre militaire qu'elle juge compromis par les essais effectués par la puissance adverse.

179. L'opinion mondiale est lasse d'écouter de mauvais arguments pour la défense d'une mauvaise cause. En matière d'essais d'armes nucléaires, les grandes puissances dépendent l'une de l'autre. On déclare qu'on ne procédera plus à aucun essai à moins d'y être obligé, alors qu'en réalité une partie continue d'obliger l'autre qui se trouve à son tour obligée par elle.

180. Il est difficile de croire que les hommes de science, analysant les expériences faites dans le camp adverse, arrivent à la conclusion qu'elles ont fait double emploi, qu'elles ont été vaines et stériles et qu'elles n'ont procuré aucun avantage technique à l'ennemi. Au contraire, chaque analyse à laquelle une partie procédera sur les essais effectués par l'autre fournira la preuve ou, tout au moins, la présomption scientifique d'une amélioration technique ou d'un avantage obtenu dans le domaine nucléaire. Tant qu'une date n'aura pas été fixée d'un commun accord pour mettre un point final aux essais, aucune puissance ne trouvera l'occasion ou les raisons scientifiques et politiques de s'arrêter dans la course aux essais d'armes nucléaires.

181. Tant que les puissances nucléaires seront libres, du point de vue juridique, d'effectuer des essais pour perfectionner leur armement nucléaire et tenter

d'obtenir un avantage militaire, la crainte réciproque persistera et il sera difficile pour les puissances intéressées de trouver le moment propice pour renoncer, par traité, à la course nucléaire. En revanche, si l'on fixe d'un commun accord une date acceptable par toutes les parties, où l'on mettrait définitivement fin aux essais d'armes nucléaires, la crainte disparaîtrait alors de voir se rompre l'équilibre existant; il serait moins difficile de se mettre d'accord sur la nature du contrôle, sur les fonctions et les pouvoirs d'un organe scientifique international comme celui qu'envisage le memorandum des huit puissances déposé à Genève le 16 avril de cette année^{5/}.

182. Il faut reconnaître que la concurrence nucléaire est une course qui ne mène ni à la sécurité, ni au maintien de la paix, mais à la négation de tout et au néant. C'est une course dans la nuit entre l'abîme et la tempête. L'intelligence humaine et l'instinct de conservation doivent permettre de trouver une autre solution et de préparer l'avenir de paix et de progrès que l'homme mérite. C'est dans ce sens que le Président du Mexique, M. Lopez Mateos, et le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, ont publié il y a quelques jours, à New Delhi, un communiqué commun où il est déclaré ce qui suit:

"Le Président [du Mexique] et le Premier Ministre [de l'Inde] ont convenu que le maintien de la paix dans le monde est la tâche la plus importante qui se pose à l'humanité, si l'on veut que survivent l'humanité et la civilisation. Ils considèrent que la guerre doit être abolie en tant qu'instrument de politique nationale et ils affirment leur foi dans le règlement pacifique des différends internationaux.

"Ils sont en conséquence résolus à poursuivre leur action en faveur de la conclusion rapide d'accords devant réaliser un désarmement général et complet sous contrôle international et une interdiction totale de tous les essais nucléaires."

183. En raison de la situation actuelle, il nous apparaît chaque jour plus urgent et indispensable d'élaborer un accord fixant dès à présent la date de la cessation des essais, même dans le cas où il ne serait malheureusement pas possible d'y parvenir avant que se terminent les séries d'explosions déjà commencées.

184. Il faut mettre définitivement un terme aux intentions des deux parties de procéder à des explosions et cette décision doit être sanctionnée dès maintenant par un traité, car il est dangereux d'attendre que les deux parties aient terminé leurs séries d'essais pour espérer négocier alors avec succès un accord mettant fin à la course nucléaire. Si l'on attend la fin des deux séries d'explosions pour discuter un traité, il sera très difficile d'empêcher les deux parties d'invoquer à nouveau les mêmes raisons d'équilibre des forces qui ont déjà été invoquées pour justifier ces essais.

185. Lorsque les hommes de science et les chefs militaires d'une puissance découvriront que la puissance adverse a acquis des connaissances importantes ou réalisé des progrès techniques et scientifiques permettant de perfectionner des armes nucléaires ou de s'en défendre, et feront valoir qu'il en résulte un déséquilibre des forces nucléaires ou

un avantage sur le plan militaire, les gouvernements de l'une ou l'autre des puissances ne pourront pas résister aux pressions exercées par les hommes de science et les militaires qui les pousseront à répondre à ces essais par d'autres essais et ainsi de suite indéfiniment.

186. Qui ou quoi pourra les arrêter sur cette pente?

187. Nous avons répété sans cesse que nous condamnons les essais, d'un côté ou de l'autre; nous regrettons que la clameur de l'opinion mondiale ne soit pas encore parvenue à les empêcher, mais, si les puissances nucléaires ont persisté à ignorer les objurgations véhémentes de tous les peuples, en se laissant elles-mêmes et en rêvant d'un avantage militaire durable, nous devons nous efforcer, nous les membres de l'Assemblée générale, d'aider les puissances nucléaires à fixer une date sans plus tarder et d'un commun accord, avant la fin des séries d'essais de l'une ou l'autre partie, une date à laquelle il sera mis fin définitivement, cette année ou au début de l'année prochaine, à cette course insensée aux armements nucléaires.

188. Les hommes d'Etat et les gouvernants des blocs rivaux ont été d'accord pour déclarer à plusieurs reprises qu'une guerre nucléaire signifierait la fin de cette civilisation qui est la nôtre, la destruction de l'humanité et la disparition de la vie sur cette planète. Or nous a dit que les armes nucléaires et thermonucléaires existantes et les moyens et véhicules permettant de les lancer sur les objectifs visés sont plus que suffisants pour faire disparaître de la surface de la terre tout ce qui mérite d'y vivre: le trésor que l'homme a accumulé par son effort, ses souffrances et son esprit, à travers les temps, depuis le début de son histoire. A quoi bon, par conséquent, tenter de "perfectionner" des armes qui possèdent déjà une efficacité si diabolique?

189. La délégation du Mexique estime nécessaire que l'Assemblée générale, se faisant l'écho de l'opinion mondiale, exprime son désir et sa conviction de voir cesser les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires dans le plus bref délai.

190. En vue de contribuer à ce résultat, la délégation du Mexique est disposée à présenter, à la Première Commission, le moment venu, un projet de résolution qui pourrait s'inspirer des principes ci-après ou de principes analogues:

"L'Assemblée générale,

"Préoccupée par la continuation des essais nucléaires et thermonucléaires,

"Tenant compte de ce que la cessation des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires s'impose d'urgence en raison des retombées radio-actives qui entraînent de graves dommages pour les générations présentes et futures,

"Considérant en outre que les effets de ces retombées dépassent le territoire national de l'Etat qui effectue les explosions et atteignent le territoire de pays étrangers en faisant courir un grave danger à la santé d'autres peuples et de l'humanité en général,

"Considérant que les explosions d'armes nucléaires et thermonucléaires constituent la manifestation la plus dangereuse de la course aux armements qui, si elle se poursuit, ne peut aboutir qu'à la guerre,

^{5/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément pour la période allant de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/209, annexe I, sect. J, 16 avril 1962.

"Décide:

"1. D'inviter instamment les puissances nucléaires à suspendre dans le plus bref délai tous les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires, sous terre ou sous l'eau, dans l'atmosphère ou dans l'espace extra-atmosphérique, au plus tard à partir du 1er janvier 1963;

"2. D'inviter instamment les puissances nucléaires à poursuivre d'urgence les négociations dont le but est de parvenir à des accords ayant force obligatoire et interdisant définitivement toutes les explosions d'armes nucléaires et thermonucléaires."

191. L'arrêt des essais d'armes nucléaires au plus tard le 1er janvier 1963, date que nous avons proposée à Genève, aurait des effets salutaires sur le climat international et faciliterait le règlement d'autres questions connexes inscrites à l'ordre du jour du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, notamment celle de la non-diffusion des armes nucléaires, celle des zones dénucléarisées, celle des mesures propres à éviter une guerre par accident, par erreur ou par défaillance des communications, celle des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

192. Nous avons noté avec intérêt un passage du discours prononcé le 20 septembre dernier devant l'Assemblée générale par le chef de la délégation du Brésil, M. de Melo Franco, qui a déclaré ce qui suit:

"Le Brésil est aussi favorable, en principe, à l'établissement de zones dénucléarisées dans le monde, à condition que les propositions dans ce sens ne fassent pas partie du processus polémique de la guerre froide dont nous nous maintenons toujours éloignés. L'Amérique latine pourrait devenir l'une de ces zones. [1125ème séance, par. 25.]

193. A ce propos, je tiens à rapporter ce que le Secrétaire aux relations extérieures du Mexique a déclaré à Genève:

"A notre avis, la dénucléarisation peut et doit s'effectuer — pour autant que l'on parvienne à un accord général — par des décisions spontanées des Etats. C'est ainsi que le Gouvernement mexicain a résolu de ne posséder ni d'admettre, dans les limites de son territoire national, des armes nucléaires d'aucune sorte, ni les moyens dont on pourrait se servir pour les transporter."

194. Nous avons déclaré précédemment que nous considérons les créations de zones dénucléarisées comme des mesures provisoires et limitées, car nous sommes opposés à tous essais d'armes nucléaires où qu'ils aient lieu et quelle que soit la puissance qui les effectue.

195. C'est avec inquiétude que le monde envisage la perspective d'une série d'explosions d'armes

nucléaires suivie d'autres séries chaque fois plus puissantes et chaque fois effectuées à une plus haute altitude dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique est res communis, la haute mer est res communis, mais depuis le commencement de la course aux essais d'armes nucléaires les grandes puissances ont traité la res communis comme leur bien propre, se sont approprié l'espace extra-atmosphérique et la mer, et ont limité le droit d'autrui chaque fois qu'elles l'ont voulu. Nous espérons que cette situation changera et qu'avec l'aide de l'Assemblée générale les grandes puissances pourront, à la présente session, aboutir à l'accord indispensable pour sauvegarder la paix et éloigner pour toujours le danger d'une guerre nucléaire.

196. La question de Berlin est une des questions critiques de la situation internationale d'aujourd'hui. L'opinion mondiale observe avec inquiétude les dangers qu'entraîne cette situation pour la paix; elle désire et espère que les puissances intéressées sauront régler cette question de façon pacifique.

197. La question de Berlin n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale; nous estimons cependant qu'il serait utile, Monsieur le Président, qu'en vertu de la haute fonction dont vous êtes investi et du légitime respect dont vous jouissez vous examiniez s'il ne serait pas opportun de lancer un appel, avec l'assentiment de l'Assemblée, aux puissances intéressées pour qu'elles déploient tous leurs efforts en vue de régler par des voies pacifiques cette grave et dangereuse question qui menace la paix du monde.

198. Comme je l'ai déjà déclaré, il faut que changent les principes sur lesquels se fondent les politiques nationales et la vie internationale. Ce qui nous paraît actuellement impossible deviendra viable et les mobiles qui animent la conduite des hommes s'adapteront à la réalité nouvelle et aux nécessités de l'ère atomique. Peut-être ne nous rendons-nous pas exactement compte des perspectives et de la signification de cette ère nouvelle de la science et de la technique. Les savants les plus réalistes et les penseurs doués de l'imagination la plus puissante ne parviennent pas à concevoir les limites, la vitesse et l'aspect d'une civilisation dont on ne soupçonne pas le rythme et dont on ignore la direction qu'elle prendra.

199. Notre génération sert de pont et de maillon entre deux ères. La transition entre le présent et l'avenir comporte des changements douloureux et radicaux dans la pensée et l'action. De notre pouvoir d'adaptation aux responsabilités de l'heure dépend l'avenir de l'humanité. Il dépend de nous que la civilisation continue de passer de génération en génération son flambeau de lumière.

La séance est levée à 18 h 30.